

CHRS CAMILLE MATHIS

HÉBERGEMENT EN COLLECTIVITÉ ET LOGEMENTS DIFFUS
LOGEMENTS TRANSITOIRES
ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT - AVDL
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL RENFORCÉ
MISSION LOGEMENT RÉFUGIÉS

Peggy BOTTOLLIER

Directrice

Clémence KOZINSKI

Cheffe de service

Nathalie ROLLAND

Cheffe de service collectivité

MISSION

- Hébergement individuel ou collectif, dans ou « hors les murs »
- Soutien et accompagnement social global ou spécialisé au logement.
- Insertion sociale et adaptation à la vie active.
- Actions de prévention des expulsions locatives.

OBJECTIFS

- Développer des modes d'actions spécifiques (hébergement en logement meublé, en bail glissant ou mesures sans hébergement),
- Organiser un accompagnement éducatif individualisé et adapté de préparation à la maîtrise de sa vie quotidienne (recouvrement des droits, amélioration de l'hygiène de vie, gestion des contraintes domestiques, assainissement des situations budgétaires et administratives, démarches d'insertion sociale...),
- Accompagner dans les démarches actives d'insertion par le logement,
- Accompagner la scolarité et faciliter les relations parents / enfants,
- Développer un réseau de partenaires autour du projet d'établissement,
- Assurer une fluidité des parcours par des durées d'accès au logement les plus courtes possibles,
- Favoriser un maintien dans les lieux en cas de procédure d'expulsion.

Public : Ménages en grande difficulté, en rupture d'hébergement ou menacés d'expulsion.

Durée de séjour : 6 mois, renouvelable.

FINANCEMENT

ÉTAT - Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables : CHRS (BOP 177)

ÉTAT - Allocation de Logement Temporaire (Logements transitoires uniquement)

ÉTAT - FNAVDL (AVDL uniquement)

Participation des résidents.

CAPACITÉ

180 places de CHRS

dont : 65 places en semi-collectif

115 places en logements diffus sur la Métropole du Grand Nancy

21 logements transitoires, logements en hôtels sociaux sur Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy.

ÉQUIPE

Personnel administratif

1 directeur	1,00 ETP
2 secrétaires	1,90 ETP
1 agent d'accueil	0,80 ETP

Personnel éducatif

1 cheffe de service	1,00 ETP
17 travailleurs sociaux.....	14,90 ETP

Personnel technique et services généraux

1 cheffe de service	0,40 ETP
1 cheffe entretien	0,30 ETP
4 agents de service	3,50 ETP
2 surveillants de nuit	2,00 ETP
1 agent de service (CAE)	0,58 ETP
TOTAL	26,38 ETP

L'entretien des bâtiments est assuré par le service technique centralisé

Hébergement en collectivité

▲ PUBLIC

98 ménages accueillis sur l'année dont :

54 ménages de séjour
de courte durée (mise à l'abri)

Longue durée

16 femmes isolées
15 femmes isolées avec enfants
8 couples avec enfants
4 hommes isolés avec enfants
1 homme isolé

Courte durée

30 femmes isolées
23 femmes isolées avec enfants
1 homme isolé

201 personnes accueillies sur l'année dont :

104 personnes de séjour
de courte durée (mise à l'abri)

Longue durée

54 adultes*
43 enfant
* 2 enfants sont majeurs

Courte durée

54 adultes
50 enfants

▲ ACTIVITÉ

Taux d'occupation séjour longue durée : **62,8 %**

14 917 journées réalisées

▲ FLUX

Séjours longue durée

29 ménages / 64 personnes admises

23 ménages / 56 personnes sorties

▲ ORIENTATIONS DES MÉNAGES À L'ISSUE DE LA PRISE EN CHARGE

Séjours longue durée

CHRS diffus C. Mathis	6 ménages
Départ volontaire	3 ménages
Logement personnel (bailleur privé).....	3 ménages
Logements Transitoires.....	2 ménages
Hébergement par des tiers	2 ménages
Logement personnel (bailleur social)	2 ménages
Modification composition du ménage	2 ménages
IML.....	1 ménage
Domicile des parents	1 ménage
Centre hospitalier spécialisé.....	1 ménage

Durée moyenne de séjour : **8 mois**

21 ménages présents au 31 décembre 2022 soit **44 personnes**

Hébergement en appartements diffus

▲ PUBLIC

37 ménages logés sur l'année dont :

- 15 femmes isolées avec enfants
- 12 couples avec enfants
- 3 couples sans enfant
- 3 femmes isolées
- 3 homme isolés
- 1 homme isolé avec enfants

118 personnes dont :

- 52 adultes*
- 66 enfants
- *8 enfants sont majeurs

▲ ACTIVITÉ

Taux d'occupation : **65 %**

27 992 journées réalisées

▲ MODES D'ACTION

Le CHRS diffus a effectué **41 prises en charge** au cours de l'année 2022 :

- 16 ménages pris en charge dans le cadre d'un CHRS éclaté
- 19 ménages pris en charge dans le cadre d'un bail glissant
- 6 ménages pris en charge dans le cadre d'un accompagnement sans hébergement
- 4 ménages ont bénéficié de 2 prises en charge distinctes

▲ FLUX

12 ménages / 29 personnes admises correspondant à :

15 prises en charge et 34 personnes

22 ménages / 69 personnes sorties correspondant à :

23 prises en charge et 70 personnes

▲ ORIENTATIONS DES MÉNAGES À L'ISSUE DE LA PRISE EN CHARGE

- Logement autonome (bailleur social) **14 ménages**
- Hébergement collectif ou diffus **5 ménages**
- Hébergement d'urgence **1 ménage**
- Structure médico-sociale **1 ménage**
- Décès **1 ménage**
- Non précisé **1 ménage**

Durée moyenne de séjour des prises en charge : **13,50 mois**

18 ménages présents au 31 décembre 2022 soit 56 personnes

Logements Transitoires

▲ PUBLIC

32 ménages logés sur l'année dont :

- 18 hommes isolés
- 12 femmes isolées
- 1 homme isolé avec enfants
- 1 femme isolée avec enfants

34 personnes dont :

- 32 adultes
- 2 enfants

▲ ACTIVITÉ

Taux d'occupation : **98 %**

7 522 journées réalisées

▲ FLUX

13 ménages / 14 personnes admises

14 ménages / 14 personnes sorties

▲ ORIENTATIONS DES MÉNAGES À L'ISSUE DE LA PRISE EN CHARGE

- Logement autonome (bailleur social)..... **9 ménages**
- Départ volontaire **2 ménages**
- Résidence sociale **1 ménage**
- Hébergement tiers..... **1 ménage**
- Retour au domicile conjugal **1 ménage**

Durée moyenne de séjour : 16,5 mois

18 ménages présents au 31 décembre 2022 soit 20 personnes

Accompagnement Vers et Dans le Logement

▲ PUBLIC

83 ménages rencontrés sur l'année :

- 23 femmes isolées avec enfants
- 21 hommes isolés
- 17 couples avec enfants
- 12 hommes isolés avec enfants
- 7 femmes isolées
- 3 couples sans enfant

196 personnes dont :

- 103 adultes
- 93 enfants

▲ ACTIVITÉ

Nombre de mois mesure : **256** dont **35** non engagés

▲ RÉSULTATS DE FIN DE MESURE

SITUATION DE FIN DE MESURES AU STADE DE L'ASSIGNATION

Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage).....	4 ménages
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement).....	1 ménage
Accès logement privé	1 ménage
Accès AHI	1 ménage
Accès EHPAD.....	1 ménage

SITUATION DE FIN DE MESURES AU STADE DU CPF

Mesure réalisée (avec adhésion complète du ménage).....	18 ménages
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement).....	7 ménages
Accès logement privé	4 ménages
Accès AHI	3 ménages
Hébergement chez un tiers	2 ménages
Maintien dans le logement (sans relais).....	2 ménages

SITUATION DE FIN DE MESURE AU STADE DU CQL

Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	2 ménages
Accès logement privé	2 ménages

SITUATION DE FIN DE MESURES HORS PROCÉDURE D'EXPULSION

Mesure réalisée (avec adhésion complète du ménage)	3 ménages
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement).....	1 ménage
Accès logement privé	1 ménage
Accès logement public	1 ménage

Accompagnement Social Renforcé

▲ PUBLIC

26 ménages rencontrés sur l'année :

- 8 hommes isolés
- 7 femmes isolées avec enfants
- 4 couples avec enfants
- 3 femmes isolées
- 3 couples sans enfant
- 1 homme isolé avec enfants

61 personnes dont :

- 33 adultes
- 28 enfants

▲ ACTIVITÉ

Nombre de mois mesure : **213** dont **88** non engagés

▲ RÉSULTATS DE FIN DE MESURE

SITUATION DE FIN DE MESURES AU STADE DU CPF

Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage).....	7 ménages
Maintien dans le logement (sans relais).....	5 ménages
Accès AHI	1 ménage
Accès logement privé	1 ménage

Diagnostiques + accompagnements en cours au 31 décembre 2022 : 14

Mission logement réfugiés

▲ PUBLIC

25 ménages rencontrés sur l'année avec tous types de profils :

- 10 couples avec enfants
- 8 femmes isolées avec enfants
- 4 hommes isolés
- 1 homme isolé avec enfant
- 1 couple sans enfant
- 1 femme isolée

76 personnes dont :

- 36 adultes
- 40 enfants

▲ ACTIVITÉ

25 mesures d'accompagnement social dont :

- 15 accompagnements débutés en amont du relogement
- 10 accompagnements débutés lors du relogement

Mesure d'accompagnement en cours au 31 décembre 2022 : 12

Table des matières

1	PRESTATIONS ET MODE D’ACTIONS.....	4
1.1	Missions et objectifs.....	4
1.2	Mode d’hébergement	4
1.2.1	ARS Camille Mathis CHRS collectif.....	4
1.2.2	ARS Camille Mathis CHRS diffus	5
1.2.3	Le service des logements transitoires – LT.....	5
1.2.4	L’Accompagnement Vers et Dans le Logement – AVDL	6
1.2.5	L’Accompagnement Social Renforcé - ASR.....	6
1.2.6	Mission réfugié	7
1.3	Publics cibles.....	7
1.4	Prise en charge/Accompagnement des publics	8
1.5	Procédure d’admission.....	8
1.6	Caractéristiques de la vie collective	9
A	- Partenariat et réseaux.....	9
B	- Expression des résidents	11
C	- Animation.....	11
2	DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS EN 2022 EN CHRS COLLECTIF.....	14
2.1	Admissions de longue durée liées à l’activité d’hébergement.....	14
2.2	Les mises à l’abri – MAA.....	14
2.3	Nombre de journées réalisées séjours longue durée	15
2.4	Nombre de journées réalisées MAA.....	15
2.5	Motif de la demande	15
2.6	Partenaires orienteurs.....	16
2.7	Secteur d’origine	16
2.8	Situation antérieure d’habitat.....	17
2.9	Nationalité.....	17
2.10	Motif de fin de prise en charge	18
2.11	Logement à la sortie et orientation géographique	18
2.12	Implantation géographique à l’issue de la PEC	19
2.13	Durée de séjour	19
3	DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS EN 2022 EN CHRS DIFFUS	21
3.1	Typologie des ménages	21

3.2	Typologie des mesures	21
3.3	Partenaires prescripteurs	22
3.4	Type de public	22
3.5	Secteur d'origine	22
3.6	Situation d'habitat antérieur	23
3.7	Nationalités	23
3.8	Motif de sortie et Orientation des ménages	24
3.9	Implantation géographique à la sortie	25
3.10	Ressources à la sortie	25
3.11	Durée de séjour	25
4	DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS EN 2022 EN LOGEMENTS TRANSITOIRES	27
4.1	Composition des ménages	27
4.2	Type de public	27
4.3	Situation antérieure des ménages	28
4.4	Orientation à la sortie	28
4.5	Implantation géographique à la sortie	29
4.6	Durée de séjour	29
5	AVDL - Analyse quantitative et qualitative de la mission AVDL	30
5.1	Mesures totales orientées dans le cadre de la procédure	30
5.2	Typologie des ménages	31
5.3	Partenaire prescripteur	32
5.4	Type de public	32
5.5	Provenance géographique.....	32
5.6	Détails bailleurs	33
5.7	Montant des dettes locatives	33
5.8	Ressources des ménages	34
5.9	Durées des mesures	35
5.10	Préconisations fin de mesure au stade de l'assignation	35
6	ASR - Analyse quantitative et qualitative de la mission ASR « diagnostic ».....	36
6.1	Procédure d'expulsion : typologie de ménage.....	36
6.2	Procédure hors expulsion / Typologie de ménage :.....	36
6.3	Les partenaires prescripteurs :.....	37
6.4	Types de public :.....	37
6.5	Diagnostic et accompagnement :.....	37

6.6	Provenance géographique :.....	38
6.7	Bailleurs :.....	38
6.8	Montant des dettes locatives :.....	39
6.9	Ressources principales :	39
6.10	Orientations et sorties :.....	40
7	MISSION D'ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT DES RÉFUGIÉS	42
7.1	Typologie des ménages (mesures engagées).....	42
7.2	Etat des mesures	42
7.3	Accompagnement au relogement.....	42
7.4	Délai de mise en œuvre.....	43
7.5	Partenaires prescripteurs.....	43
7.6	Nature des accompagnements.....	43
7.7	Niveau de langue.....	44
7.8	Durée des mesures.....	44
7.9	Relais	44
7.10	Territoire de relogement.....	45
7.11	Bailleurs	45
7.12	Activité des personnes	46
7.13	Principale ressource	46
7.14	Nationalité.....	47
8	DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE.....	47

RAPPORT D'ACTIVITE

ARS CAMILLE MATHIS 2022

1 PRESTATIONS ET MODE D' ACTIONS

ARS Camille Mathis dispose de cinq services distincts et/ou complémentaires :

- un CHRS collectif de 65 places
- un CHRS en logement diffus de 115 places
- un service de Logements Transitoires (LT) de 21 logements
- un dispositif d' « Accompagnement Vers et Dans le Logement-AVDL » et d' « Accompagnement Social Renforcé »
- une mission d'accompagnement vers le logement de réfugiés

Soit au total 203 places d'hébergement et 75 mesures d'accompagnement permettant de répondre au mieux à la diversité des besoins et demandes exprimées sur le territoire.

Cet établissement se situe au 37 boulevard d'Austrasie à Nancy (locaux d'hébergement collectifs et locaux d'activité) et les logements diffus et logements meublés transitoires sont répartis sur l'ensemble de la Métropole du Grand Nancy.

1.1 Missions et objectifs

Pour sa partie CHRS, la mission générale d'ARS Camille Mathis est définie par l'article L. 312-1-I-8 du CASF : « les établissements ou services comportant ou non un hébergement, assurant l'accueil, notamment dans les situations d'urgence, le soutien ou l'accompagnement social, l'adaptation à la vie active ou l'insertion sociale et professionnelle des personnes ou des familles en difficulté ou en situation de détresse. »

Les objectifs des prises en charge de nos dispositifs CHRS collectif, Diffus et Logement transitoire, ainsi que leurs plans d'action, sont formalisés avec les ménages par le biais des contrats de séjour et projets personnalisés.

GESTION DES RESSOURCES

Les objectifs de travail, centrés sur la gestion budgétaire, sont de repérer les difficultés et potentialités des ménages, d'aider à retrouver un équilibre financier en régularisant les dettes, d'accompagner les ménages dans les différentes démarches et permettre aux personnes de retrouver un équilibre nécessaire pour construire le nouveau projet. Pour coordonner et structurer ce travail d'aide à la gestion budgétaire, un compte « usager » est créé, dès l'admission, pour chaque ménage sur les services CHRS et logements transitoires.

1.2 Mode d'hébergement

1.2.1 *ARS Camille Mathis CHRS collectif*

Le site collectif concentre ses hébergements au 35 et 37 boulevard d'Austrasie à Nancy. Il est composé de :

- 14 unités de vie modulables équipées chacune de blocs sanitaires et de kitchenettes (37 Blvd d'Austrasie)
- 4 chambres meublées au sein d'une unité de vie bénéficiant d'un environnement sécurisé (35 Blvd d'Austrasie)

Des espaces collectifs (restauration, lingerie, salle de jeux, salle de sport...) sont à la disposition des résidents.

L'accompagnement en CHRS est dit global (éducatif, santé, administratif, soutien à la parentalité, ...). Il repose sur un modèle qui appréhende le ménage dans la globalité de ses difficultés et s'intéresse à l'ensemble des dimensions du champ de l'insertion sociale et professionnelle.

L'activité de l'équipe du CHRS collectif travaille à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet personnalisé des personnes hébergées sur le collectif. La désignation d'un binôme d'accompagnement (TS de suivi + TS de collectivité), dès l'accueil, permet de répondre le plus efficacement possible aux objectifs du CHRS collectif.

1.2.2 ARS Camille Mathis CHRS diffus

Il s'appuie sur trois modes d'intervention complémentaires :

- « L'Accompagnement Social Sans Hébergement ASSH » qui s'adresse en majorité à des ménages déjà logés, éprouvant des difficultés à s'y maintenir (procédures d'expulsion locative, logements insalubres...). Ce mode d'action s'appuie sur une évaluation-action complète et précise de la situation. Il peut conduire à un maintien dans le logement (régularisation des problèmes) ou à une orientation vers un hébergement ou logement plus adapté. Le nombre de mesures par an est variable et s'intègre dans la capacité totale du CHRS diffus.
- L'intervention en hébergement simple dit « CHRS éclaté » : des logements sociaux sont mobilisés auprès des bailleurs, meublés et occupés tour à tour par un ménage hébergé. La sortie des occupants vers un logement autonome est alors visée. Le service dispose en 2022 de 12 logements meublés dont l'immeuble du 43 boulevard d'Austrasie comprenant 4 logements.
- L'intervention en hébergement avec bail glissant BG : un logement est mobilisé pour un ménage déterminé au moment de la signature du bail. Au terme de la prise en charge, le bail a vocation à être transféré aux occupants. Leur nombre est de 20 baux glissants en 2022 (dont 11 rendus) au cours de l'année. Ce nombre est variable chaque année, et s'intègre également dans la capacité totale du CHRS diffus.

Quel que soit le mode d'action (ASSH, CHRS Eclaté ou CHRS BG), l'accompagnement exercé par le travailleur social est individuel, global et inclut toutes les problématiques sociales (administratives, financières, judiciaires, médicales, professionnelles, éducatives, scolaire, d'habitat...). Tous les relais, partenariats, toutes les orientations vers des services adaptés à la résolution des problèmes peuvent être envisagés en fonction de la complexité et de la particularité des situations. L'implication du bénéficiaire est toujours privilégiée, pour le préparer à son autonomie.

1.2.3 Le service des logements transitoires – LT

Ce service d'une capacité de 21 logements, relevant d'un dispositif d'urgence, est constitué de meublés de type studios ou T1 concentrés principalement sur 2 hôtels sociaux à Nancy et sur une maison (2 appartements) à Vandœuvre-lès-Nancy. Le public accueilli en LT doit être en situation de rupture d'hébergement et la situation sociale doit être, autant que faire se peut, assez proche du relogement.

La typologie des logements ne permet pas d'accueillir des ménages de grande composition, essentiellement des personnes seules, en couple, ou avec un enfant.

L'accompagnement social en logement transitoire est défini comme une action éducative centrée sur la personne, et qui agit sur l'environnement : elle vise son insertion globale dans la société, en tenant compte de tous les paramètres sur lesquels il y a lieu d'intervenir.

La gestion locative adaptée se centre sur le rapport du ménage accueilli avec son habitat. C'est une action éducative basée sur l'intégration dans l'immeuble et l'investissement du logement sous tous ses aspects (hygiène, organisation, démarches diverses, santé, justice, etc.).

L'accompagnement doit garantir l'évolution de la situation, en rendant la personne actrice de ses démarches et de son parcours personnel, pour mieux la préparer à son autonomie future.

1.2.4 L'Accompagnement Vers et Dans le Logement – AVDL

Suite à la réforme du Fond National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement, un nouvel appel à projet a été publié le 6 janvier 2021 avec un démarrage des nouvelles actions AVDL prévues en mai 2021 et qui a perduré en 2022.

L'AVDL n'est pas un dispositif d'hébergement mais un dispositif d'accompagnement spécifique au regard du logement. La circulaire du 19 juillet 2010 ainsi que le référentiel de l'AVDL et de la gestion locative adaptée de janvier 2011 définissent la mesure AVDL comme une prestation individuelle, fournie sur une période donnée, à une personne dont le problème de maintien ou d'accès au logement provient de difficultés financières, de difficultés d'insertion sociale ou d'un cumul de ces difficultés. L'accompagnement vise à permettre à la personne d'accéder à un logement et/ou à s'y maintenir durablement en bénéficiant des droits et en respectant les obligations des locataires. L'objectif visé est l'autonomie de la personne dans la prise en charge de sa situation de logement.

A la différence de l'ASLL, l'AVDL peut être mise en place sans demande du ménage par le biais d'une mesure « diagnostic ». Cette mesure a alors comme objectif d'aller à la rencontre de la personne pour évaluer sa situation au regard du logement et évaluer sa possible collaboration pour un accompagnement dans la résolution de ses difficultés et la réalisation de ses projets. A l'issue de ce diagnostic, si l'adhésion à un accompagnement est possible, des orientations sont préconisées vers d'autres dispositifs de droit commun (service social de secteur, ASLL, CHRS diffus, hébergement...).

L'intervention du travailleur social peut débuter à trois stades de la procédure d'expulsion : l'assignation, le commandement de quitter les lieux et concours de la force publique.

1.2.5 L'Accompagnement Social Renforcé - ASR

Du 1^{er} janvier au 1^{er} novembre 2022 dans l'attente de la mise en place de nouvelles mesures AVDL, l'ARS a poursuivi des mesures visant à la prévention des expulsions nommées mesures d'« Accompagnement Social Renforcé » (ARS).

Ces mesures visent prioritairement les objectifs de fluidité et de logement d'abord, notamment à destination des ménages menacés d'expulsion locative à l'issue de la trêve hivernale ou pour faciliter l'accès au logement.

L'ASR est préconisé pour tous les ménages non accompagnés par un service social et n'ayant répondu à aucune sollicitation des services, sur le principe de l'« aller vers ».

L'ASR correspond à une **mesure d'accompagnement temporaire**, exclusivement ciblée sur l'accès et le maintien dans le logement, et non un accompagnement global des ménages.

Il peut être mis en place sans demande du ménage dans l'objectif :

- d'**enclencher** des premières démarches pour la résolution des problèmes existants (mise en place d'un plan d'apurement, demande de logement social, dossier de surendettement),
- d'**assurer** un relai avec les services sociaux de droit commun (CCAS, ASSL, MASP, prise en charge CHRS classique, accompagnement social sans hébergement),
- de **privilégier** la recherche de solutions avec et par le ménage dans le cadre de la politique du logement d'abord.

Le financement d'un poste à temps plein pour cette mesure a pris fin en octobre 2022. Néanmoins cet engagement de l'état sera maintenu au début d'année 2023 avec la création d'un second poste sur un an sur le dispositif de l'AVDL.

1.2.6 Mission réfugié

Dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire du 12 décembre 2017 relative à l'accélération du relogement des personnes réfugiées, l'ARS met en œuvre depuis septembre 2018 sur les territoires de la métropole du Grand Nancy, du Val de Lorraine et du Lunévillois, des mesures d'accompagnement social de ménages hébergés pour faciliter leur accès au logement autonome. Cette mission a été renouvelé pour un an avec une fin prévue pour septembre 2023 or renouvellement du dispositif.

Le prescripteur de cette mission est la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale). Concernant les critères de sélection, le premier concerne le statut. Les personnes doivent être réfugiées ou sous protection subsidiaire. Elles doivent être susceptibles d'accéder au logement, c'est-à-dire suffisamment autonome. Dans l'autonomie, la DDCS entend la capacité financière mais aussi un certain savoir habiter, et une maîtrise minimum de la langue française. Nous effectuons des contrats d'accompagnement social de 3 mois renouvelables trois fois.

Nous intervenons soit lorsque les personnes accèdent à un logement autonome (privé, public, résidence sociale) soit en amont, pour faciliter la recherche d'appartement ou affiner le projet de la personne. Les admissions se font lors des Comités Techniques « Régularisés Réfugiés », se déroulant tous les mois.

1.3 Publics cibles

L'établissement s'adresse à toute catégorie de ménages qui connaît des difficultés plus ou moins graves selon le mode d'intervention :

- Hommes seuls,
- Femmes seules,
- Couples sans enfant,
- Couples avec enfants,
- Familles monoparentales

1.4 Prise en charge/Accompagnement des publics

Des principes communs aux différents modes d'actions définissent l'accompagnement des publics par l'établissement :

- Accompagnement social global pour les CHRS et accompagnement social spécifique pour l'AVDL et les LT (même si les travailleurs sociaux sur les logements transitoires n'ont pas le statut de référent unique, l'accompagnement proposé tend vers l'approche globale),
- Accompagnement individuel et/ou collectif (actions thématiques),
- Usager considéré comme acteur principal de son projet de vie,
- Désignation systématique d'un binôme référent (site collectif) ou d'un référent social unique (CHRS diffus, LT et AVDL),
- Le logement considéré comme le fondement du travail d'accompagnement,
- Recherche et sollicitation des partenaires et réseaux,
- Respect et mise en œuvre du droit des usagers.

Pour les dispositifs d'hébergement, les étapes d'admission, de renouvellement de prise en charge, de demande de logement aux bailleurs, de transfert de bail et de fin de prise en charge font systématiquement l'objet de rapports sociaux actualisés, signés par le ménage et validés par les services de l'Etat.

L'admission entraîne la signature d'un contrat de séjour entre la famille et l'établissement et conduit à l'élaboration du projet personnalisé contractualisé avec elle. Ce projet se décline sous la forme d'un plan d'actions concrètes, déroulant « qui fait quoi » et les échéances pour y parvenir. Chaque projet est reconduit temporairement ou s'achève définitivement par une évaluation.

Pour les LT, des objectifs de travail sont déclinés dans le contrat d'occupation, signé entre le bénéficiaire et l'ARS.

Les durées de prise en charge sont variables et fonction de la complexité des problématiques rencontrées par les personnes à l'entrée dans les dispositifs. Elles varient en moyenne de 6 à 18 mois maximum.

Pour l'AVDL, la fin de mesure « diagnostic » conduit à l'élaboration d'une note synthétique adressée aux services de l'Etat (DDCS) précisant le diagnostic de la situation et la mobilisation de la famille dans la prise en compte de ses difficultés. Les éléments constituant cette note détermineront les suites de la procédure. La durée de la mesure AVDL « diagnostic » initialement de 1 mois, en accord avec les services de l'Etat, s'est étendue à 2 ou 3 mois, en fonction de la complexité de la situation.

1.5 Procédure d'admission

Les admissions sur l'établissement sont confiées au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de Meurthe et Moselle (SIAO 54) pour sa partie CHRS et LT.

Des commissions inter-CHRS, distinguant personnes isolées et familles, se réunissent par quinzaine en présence du chef de service éducatif, animées par le SIAO-54, lors desquelles sont mises en relation les demandes d'hébergement (émanant de l'ensemble des prescripteurs potentiels) avec les disponibilités des différentes structures.

L'établissement fait partie intégrante de cette convention à l'exception :

- de l'ADVL (situations identifiées avec les services de l'Etat)
- de la mission réfugiée

Le directeur du pôle dispose d'un droit de véto sur la prescription, qu'il doit impérativement motiver au regard de la situation du ménage vis-à-vis du projet d'établissement.

1.6 Caractéristiques de la vie collective

L'accueil et l'hébergement en site collectif imposent aux ménages de respecter des règles de fonctionnement et de vie en collectivité. Si la vie en collectivité génère des contraintes diverses (rythme de vie, hygiène, sécurité, horaires...), il est du rôle des professionnels de terrain et de l'encadrement de veiller à ce que chaque personne bénéficie d'un accompagnement personnalisé qui contribue au développement, au maintien ou au rétablissement de son autonomie.

Des réflexions sont régulièrement menées avec l'équipe éducative pour la mise en place d'actions visant à une meilleure gestion de la vie collective (actions de médiation, actions collectives d'animation, changement de module...).

A - Partenariat et réseaux

L'établissement, en fonction des problématiques et besoins des ménages, travaille avec l'ensemble des services sociaux publics et structures privées ainsi qu'avec les administrations et établissements publics. Toutefois, des partenariats privilégiés se sont développés au fil des ans et représentent un atout pour la mise en œuvre du projet de l'établissement. Ces partenariats concourent à développer et entretenir des pratiques professionnelles complémentaires, au niveau local, dans l'intérêt des publics accompagnés. Ils concernent toutes les thématiques.

THEMATIQUE	PARTENAIRES PRINCIPAUX	ACTIVITES
PREVENTION DES EXPULSIONS	DEETS / MGN / Conseil Départemental	Participation aux CT DAL – Repérage des dossiers aux différents stades de la procédure pour mandatement AVDL/ASR
LOGEMENT	OMH, MMH, VIVEST, BATIGERE, ICF, PRESENCE HABITAT, EHC, 3F	Mise à disposition de logements par les bailleurs sociaux pour y installer des places CHRS. Rencontres régulières pour étudier les demandes de relogements.
SANTE	Centre Psychothérapique de Nancy	Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) : sollicitation de l'équipe

		EMPP pour les résidents et en soutien de l'équipe éducative
	Maison des Addictions	Permanences sur site un vendredi matin chaque quinzaine
	Praticiens médicaux et paramédicaux du quartier	Sollicitations régulières des praticiens locaux. Liens avec la pharmacie « des Deux Rives »
	Internes en médecine et praticiens ophtalmologues du CHRU et libéral	Développement du réseau Solène pour faciliter les consultations ophtalmologiques pour les usagers des centres d'hébergement avec la mise à disposition d'un travailleur social du CHRS à la CPTS
PETITE ENFANCE /JEUNESSE	Mairie de Nancy service « petite enfance »	Haltes garderie municipales « Claudion » et René II
	Ville de Nancy / MJC ¹ Henri Bazin	Subvention annuelle de la ville Membre de droit au Conseil d'Administration
	Ecoles maternelles et primaires Collèges	Les enfants accueillis sur Camille Mathis sont systématiquement scolarisés à l'admission au CHRS auprès de l'établissement scolaire de secteur.
SOCIAL	Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle (CAF)	Permanence sur site ou par téléphone
	Conseil départemental de Meurthe et Moselle (CD 54) – Service social de secteur	En lien avec les besoins des résidents

¹Maison de la Jeunesse et de la Culture

	Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)	En lien avec les besoins des résidents.
	France Bénévolat	Lien avec des bénévoles pour des missions diverses

B - Expression des résidents

Conformément à la réglementation en vigueur, ARS Camille Mathis, pour sa partie CHRS collectif et diffus, met en œuvre des réunions au minimum semestrielles pour encourager et favoriser l'expression des usagers. Ainsi, la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale impose aux établissements de mettre en place un CVS. Le conseil de vie social est l'un de sept outils proposés par la loi de 2002-2 aux personnes accueillies.

Les résidents sont invités par courrier et sensibilisés par leur travailleur social référent à participer à ces temps d'information. Le Conseil de la Vie Sociale est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement dans lequel est accueillie l'utilisateur. Il est également un lieu d'écoute très important, ayant notamment pour vocation de favoriser la participation des usagers. Le Conseil de la Vie Sociale donne son avis et fait des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service et notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques et / ou l'animation.

Les réunions se déroulent principalement les matins, autour d'un petit déjeuner, en présence de la direction et d'un ou des travailleurs sociaux du service concerné, de surcroît animateur du groupe. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu, affiché et consultable par les résidents.

4 réunions se sont tenues en 2022 sur le collectif comme le diffus.

C - Animation

L'animation collective est une des missions du centre d'hébergement. Elle apporte des réponses collectives aux problèmes de vie quotidienne des familles. Elle développe les solidarités, les initiatives et les échanges, et tend vers un mieux « vivre ensemble ». Nous développons, autant que faire se peut, des conditions favorables au partage et à l'implication de l'ensemble du personnel du service dans les actions proposées.

Ci-dessous sont présentées les animations qui ont eu lieu en 2022, en partenariat ou en interne de l'établissement, dont ont bénéficié les personnes et familles du site collectif et/ou du CHRS diffus et des Logements Transitoires. Il est à noter que ces animations ont repris -au plus grand plaisir des personnes hébergées- avec la fin des restrictions liées à la crise sanitaire.

Avec nos partenaires :

- **Médiathèque de Nancy**

La médiathèque étant un lieu adapté aux familles hébergées et proche de l'établissement, nous les encourageons fortement à s'y rendre pour partager avec leurs enfants des temps de plaisir et d'échanges autour des outils et supports présents.

- **Ville de Nancy**

Grâce à la ville de Nancy, des places gratuites pour les matchs de l'ASNL Football du SLUC Nancy-Basket, du VNVB (volley féminin) et d'handball nous sont toujours mises à disposition tout au long de l'année sportive. Les ménages ont pu profiter de ces places tant pour des familles du site collectif que pour des familles du CHRS éclaté (site diffus et LT).

- **MJC Bazin**

Depuis plusieurs années, un partenariat entre la MJC Henri Bazin et le CHRS Camille Mathis existe. La ville de Nancy met à disposition du CHRS une subvention annuelle dans le but de permettre aux familles accueillies d'accéder aux différentes activités offertes par la MJC ainsi que le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH).

- **Aide aux devoirs**

En 2021, une bénévole a effectué de l'aide aux devoirs pour les enfants hébergés au CHRS. Une fois par semaine, pendant plusieurs mois, elle a pu les rencontrer et les soutenir dans leur cursus scolaire, accompagnée par les travailleurs sociaux. Ce partenariat a pris fin en Juin 2022 mais il devrait reprendre pour l'année 2022 avec l'arrivée d'une nouvelle bénévole.

Projets internes au service de l'année 2022 :

- **Action collective : Gynécologie :**

L'ARS ayant signé une convention avec le CeGIDD de la MGEN, une action collective a été mise en place afin de sensibiliser un public ciblé sur la sexualité, la vie affective et les risques liés aux infections sexuellement transmissibles, offrant la possibilité de réaliser un dépistage sur le lieu de résidence. L'idée principale est de faciliter le public à l'accès aux soins et ainsi leur permettre d'acquérir une certaine autonomie sur leur prise en charge.

Nous avons pu collaborer avec plusieurs professionnels médicaux et paramédicaux conventionnés MGEN : Mme Dr BARRY (gynécologue) et Mme Giustiniani (infirmière coordinatrice)

Les objectifs de cette action sont de :

- Répondre aux demandes individualisées du public
- Prévention sur les risques d'IST (VIH, chlamydia, herpès...)
- Prévention et informations sur les vaccins (papillomavirus, hépatite...)
- Estime de soi, bien être
- Présentation et informations sur les moyens de contraception
- Proposer un dépistage par prélèvement sanguin
- Proposer une consultation, un examen en orientant le public au centre de soins de la MGEN

- **Compostage** : La mise en place d'une convention de partenariat « site de compostage partagé sur un espace public » « Jardin partagé de Camille Mathis » a été maintenu en 2022. Installation de composteur sur le Jardin partagé de 600 litres (21/07/21) est toujours utilisé.
- **Tri des déchets** : Une nouvelle opération a vu le jour fin 2022. Cette action a été mis en place pour sensibiliser les personnes hébergées de l'impact des déchets sur l'environnement. Cet « éco-responsabilité » est en lien avec la mise en place d'un lieu de compostage. Ainsi, les personnes accueillies ont à disposition des poubelles de tri et des boisseaux pour le restes des déchets végétaux.
- **Atelier peinture accueil de CM** : Réalisé avec les résidents sous formes d'atelier en ½ journées.
- **Jardinières** : Mise en place de jardinières après la rénovation de l'accueil du CHRS
- **Sorties extérieures** : Des sorties tout au long de l'année ont été proposées aux plus jeunes comme aux adolescents. Elles ont été pour la plupart effectuées lors des vacances scolaires. Ainsi les jeunes ont pu se rendre au parc de la pépinière, au lazer-max, trampoline parc, à la base de loisir de Favière, au cinéma etc.....
- **L'Autre Canal** : Un partenariat existe entre l'association et la salle culturelle. Cette dernière propose des tarifs à prix très modeste pour rendre la culture et les spectacles accessibles à tous.
- **Jardin partagé** : de Mars à Octobre : Famille du CHRS collectif + Maison relais de CHALIGNY. Partenariat avec Les serres de Nancy, Parcs et Jardins de Nancy.
- **Mécénat de compétence** : Un mécénat de compétence a été mis en place par l'organisme « engagement Simone ». L'Engagement Simone accompagne les entreprises pour donner du sens au travail des collaborateurs en soutenant des associations locales, en mettant à disposition le savoir-faire des entreprises au profit de l'intérêt général. Cette année la société KILOUTOU est venue à la rencontre des personnes hébergées. Cette journée s'est déroulé mi-juin sur le CHRS. Le personnel mis à disposition par la société de location de matériel de BTP à réaliser des jardinières en bois, construire un abri de jardin et à poser un toit sur le « garage » à vélo. Ils ont également œuvré sur le jardin collectif délimitant par carré de bois les surfaces allouées aux résidents et ont retourné la terre préparant ainsi les futures plantations.
- **Atelier couture** : Partenariat avec la MJC Bazin. Diversification de l'activité avec de nouvelles Réalisations. La ville de Nancy a permis la vente des différentes confections lors des fêtes de fin d'année dans un chalet associatif place Charles III.
- **Sport** : Séances de sport avec un éducateur sportif deux fois par mois pendant 6 mois. Création d'une salle de sport avec achat de matériel adapté.
- **Accueil d'une stagiaire d'art thérapeute** : pendant six semaines, la collectivité du CHRS Camille Mathis a reçu une stagiaire de seconde année. Les résidents et leurs enfants ont pu être initiés à la peinture sur différents supports et à différentes techniques. Quelques œuvres d'art sont présents sur le service.

2 DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS EN 2022 EN CHRS COLLECTIF

Les ménages types accueillis sur le CHRS collectif en 2022 sont :

- ✓ Une femme avec ou sans enfant,
- ✓ Expulsée ou en rupture de cohabitation ou victime de violences conjugales,
- ✓ Orientée par le Service d'Accueil Métropolitain SAM,
- ✓ Antérieurement en logement personnel ou hébergée par un tiers,

2.1 Admissions de longue durée liées à l'activité d'hébergement

Admissions en longue durée	2022		2021	
		Ménages		Ménages
Femmes isolées	16	36%	18	41%
Femmes isolées avec enfants	15	34%	20	45%
Couples avec enfants	8	18%	4	9%
Hommes isolés avec enfant	4	9%	2	5%
Homme isolé	1	2%		
totaux	44	100%	44	100%

En 2022, les femmes isolées seules ou avec enfants représentent 70% des ménages accueillis sur le CHRS Collectif. Il est en baisse de 16% par rapport à l'année 2021. A contrario, nous voyons apparaître une augmentation (+3 ménages) de la présence des hommes isolés avec ou sans enfants.

2.2 Les mises à l'abri – MAA

Admissions de courte durée mises à l'abri	2022		2021	
		Ménages		Ménages
Femmes isolées	30	56%	21	58%
Femmes isolées avec enfants	23	43%	15	42%
Homme isolé avec enfant	1	2%		
totaux	54	100%	36	100%

Ces prises en charge, liées à l'urgence sociale, sont courtes et ponctuelles. L'établissement dispose d'une chambre dédiée à cet accueil depuis le début de l'année 2019, en priorité pour des femmes victimes de violence.

La gestion et l'orientation sur ces places d'urgence se fait via le 115 (numéro d'urgence sociale, porté par l'ARS) suite à une évaluation flash de la situation.

Lorsque la personne est orientée sur cette place d'urgence, elle est accueillie par l'équipe du CHRS Camille Mathis sur le versant hébergement d'urgence. En revanche, en ce qui concerne la situation sociale globale, c'est le Service d'Accompagnement de la Métropole (SAM, porté par l'ARS) qui est en charge de l'évaluation sociale approfondie. En fonction de l'évaluation, la personne pourra être réorientée vers un hébergement d'urgence plus "pérenne", en tenant compte de la nécessité de protection, dans le but d'accompagner la personne dans la construction de son projet d'insertion et son projet de vie. Il arrive parfois que l'évaluation globale faite par le SAM ne débouche pas sur une proposition de prise en charge.

Le nombre de Mises à l'Abri ne cesse d'augmenter depuis sa mise en place 2019. En 2021, nous avons effectué 36 prises en charge d'urgence qui représentaient une légère augmentation (+3 ménages) par rapport au bilan de 2020. L'année 2022 présente un fort accroissement de cette situation d'urgence. De 36 ménages en 2021 nous sommes passés à 54 prises en charge. Ce qui représente un taux de 50 % d'augmentation par rapport à l'exercice précédent. Si les femmes seules ou avec enfants sont l'exclusivité du public accueilli, nous pouvons signaler que sur l'année 2022 le dispositif a reçu un homme seul avec enfants.

2.3 Nombre de journées réalisées séjours longue durée

Nombre de journées réalisées séjours longue durée	Personnes	Nuitées	Taux occupation
	97	14 917	62,80%

Le nombre de personnes accueillies (97) restent similaire par rapport à l'exercice antérieur (98 en 2021). Cependant, nous constatons un taux d'occupation en hausse de près de 4%.

2.4 Nombre de journées réalisées MAA

Nombre de journées réalisées mises à l'abri	Personnes	Nuitées
	104	267

Le nombre de personnes pris en charge en hébergement dit de « Mise à l'abris » a presque doublé. En 2021 nous comptabilisons 58 ménages alors que pour l'année 2022 nous sommes à 104 personnes. Les nuitées elles aussi sont en forte augmentation de près de 30% par rapport à l'exercice de 2021.

2.5 Motif de la demande

Motif de la demande	2022				2021			
	Ménages		personnes		Ménages		personnes	
Expulsion	11	25%	29	29%	4	9%	11	11%
Rupture de cohabitation	11	25%	25	25%	13	30%	32	33%
Victime de violence	7	16%	16	16%	15	34%	29	30%
Sortie de structure AHI	4	9%	11	11%	3	7%	3	3%
Modification composition du ménage	4	9%	6	6%				
Sortie d'une structure médico-sociale hors AHI	3	7%	3	3%	2	5%	2	2%
Autre	1	2%	4	4%	1	2%	4	4%
Logement insalubre	1	2%	3	3%				
Réfugiés régularisés	1	2%	2	2%	2	5%	6	6%
Situation d'errance	1	2%	1	1%	1	2%	1	1%
Sortie de DNA/HU					2	5%	7	7%
Sortie d'un établissement pénitentiaire					1	2%	3	3%
Totaux	44	100%	100	100%	44	100%	98	100%

50% des motifs de demande d'orientation vers un CHRS sont, d'une part la rupture de cohabitation (30 % en 2021 et 25% en 2022) et d'autre part l'expulsion (9% en 2021 et 25% en 2022). Le processus

d'expulsion locative a fortement augmenté en 2022, probablement en lien avec les mesures sanitaires qui sont ceux assouplies.

2.6 Partenaires orienteurs

Partenaire orienteur	2022				2021			
	Ménages		personnes		Ménages		personnes	
SAM Nancy	26	59%	65	65%	30	68%	64	65%
Autres services sociaux	13	30%	24	24%	7	16%	20	20%
SAO Val de Lorraine	2	5%	5	5%	4	9%	6	6%
SAO Mont-Saint-Martin	1	2%	3	3%	1	2%	3	3%
SAO Lunévillois	1	2%	2	2%				
SAO Briey	1	2%	1	1%	1	2%	2	2%
SAO sortant de détention					1	2%	3	3%
Totaux	44	100%	100	100%	44	100%	98	100%

Comme les années précédentes le SAM et les autres services sociaux de la métropole sont les partenaires quasiment exclusifs des orientations (89% en 2022 contre 84% en 2021).

Autres service sociaux	2022				2021			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
DDETS	3	23%	7	29%				
MDS	2	15%	4	17%	5	71%	14	70%
CH - CHU	2	15%	2	8%	1	14%	2	10%
OFII Préfecture	1	8%	3	13%	1	14%	4	20%
ASE	1	8%	3	13%				
Pôle Emploi	1	8%	2	8%				
CCAS	1	8%	1	4%				
ASLL	1	8%	1	4%				
Mission locale	1	8%	1	4%				
Totaux	13	100%	24	100%	7	100%	20	100%

2.7 Secteur d'origine

Secteur d'origine	2022				2021			
	Ménages		personnes		Ménages		personnes	
Nancy et agglomération	36	82%	82	82%	36	82%	81	83%
Lunévillois	3	7%	8	8%				
Val de Lorraine	2	5%	5	5%	4	9%	6	6%
Mont-Saint-Martin	2	5%	4	4%	1	2%	3	3%
Briey	1	2%	1	1%	1	2%	2	2%
Hors département					1	2%	3	3%
Toulois					1	2%	3	3%
Totaux	44	100%	100	100%	44	100%	98	100%

En lien avec l'origine de la demande, les ménages accueillis proviennent comme l'an passé (82 %) de Nancy et de son agglomération. Les territoires (Val de Lorraine et le Lunévillois) complètent les secteurs d'origine (12%).

2.8 Situation antérieure d'habitat

Situation antérieure d'habitat	2022				2021			
	Ménages		personnes		Ménages		personnes	
Hébergement d'urgence	13	30%	37	37%	14	32%	34	35%
Logement personnel (bailleur social)	9	20%	23	23%	11	25%	22	22%
Hébergement d'insertion collectif ou diffus	8	18%	16	16%	5	11%	7	7%
Domicile personnel (bailleur privé)	3	7%	7	7%	2	5%	5	5%
Hébergement tiers	3	7%	5	5%	6	14%	17	17%
Centre hospitalier spécialisé	3	7%	3	3%				
Domicile des parents	2	5%	5	5%	2	5%	6	6%
Domicile personnel (propriétaire)	1	2%	2	2%	1	2%	2	2%
Pension de famille	1	2%	1	1%	1	2%	1	1%
Sans domicile	1	2%	1	1%				
Structure carcérale					1	2%	3	3%
Etablissement de l'enfance ou accueil familial					1	2%	1	1%
Totaux	44	100%	100	100%	44	100%	98	100%

En 2022, la part des ménages hébergés sortant d'un « logement personnel » reste sensiblement identique à celle de l'année précédente (en 2022 20% en 2021 25%). La part des ménages hébergés chez des tiers a diminué de moitié cette année. Il était de de 14 % en 2021 et de 7 % en 2022. Enfin l'hébergement d'urgence reste lui aussi similaire à l'exercice précédent.

2.9 Nationalité

Nationalité	2022		2021	
	personnes		personnes	
Française	61	63%	55	56%
Etrangère hors UE	29	30%	40	41%
Etrangère UE	7	7%	3	3%
Totaux	97	100%	98	100%

En 2022, nous constatons une progression des ménages de nationalité Française (+9%) impactant alors celle des personnes étrangères hors UE et UE. En 2021 nous avons 44 % des personnes accueillies dites étrangères contre 38 % en 2022. Ce dernier marqueur montre une inversion de tendance constatée depuis plusieurs années.

2.10 Motif de fin de prise en charge

Motif de fin de prise en charge	2022				2021			
	Ménages		personnes		Ménages		personnes	
Réorientation vers un autre dispositif	9	39%	21	38%	13	45%	30	48%
Départ volontaire	5	22%	13	23%	6	21%	11	18%
Accès au logement	2	9%	5	9%	4	14%	9	15%
Retour au domicile conjugal	2	9%	3	5%	1	3%	1	2%
Modification composition du ménage	1	4%	4	7%			1*	2%
Demande inadaptée avec réorientation	1	4%	4	7%				
Exclusion	1	4%	3	5%	3	10%	7	11%
Fin de prise en charge pour non adhésion	1	4%	2	4%	2	7%	3	5%
Demande inadaptée sans réorientation	1	4%	1	2%				
Totaux	23	100%	56	100%	29	100%	62	100%
Présents au 31/12/2022	21		44		15		36	
Totaux	44		100		44		98	

En 2022, 52 personnes (soit 22 ménages) sont sorties et/ou ont été réorientées à la sortie du CHRS :

- 9 ménages ont quitté l'établissement soit de façon volontaire soit par un non renouvellement de leur contrat bien souvent dû à une non « adhésion » au projet, soit par une exclusion contre 11 en 2021 et 5 en 2020.
- 39 % des ménages ont poursuivi leurs parcours d'insertion vers un autre dispositif en 2022 contre 45% en 2020.
- 2 ménages ont accédé au logement en 2022 contre 4 en 2021 et 2020.

2.11 Logement à la sortie et orientation géographique

Logement à la sortie	2022				2021			
	Ménages		personnes		Ménages		personnes	
Hébergement d'insertion collectif ou diffus dont :	8	35%	20	36%	10	34%	24	39%
<i>CHRS Diffus C. Mathis</i>	6		18		4		13	
<i>Logements transitoires</i>	2		2		5		7	
<i>CHRS diffus mille logement amili</i>					1		3	
<i>CHRS Marguerite VALETTE</i>					0		1*	
Domicile personnel (Bailleur privé)	3	13%	10	18%	2	7%	3	5%
Non précisé	3	13%	6	11%	6	21%	11	18%
Modification composition du ménage	2	9%	7	13%				
Logement personnel (Bailleur public)	2	9%	6	11%	4	14%	9	15%
Hébergement par des tiers	2	9%	4	7%	4	14%	9	15%
Domicile des parents	1	4%	1	2%	1	3%	1	2%
IML	1	4%	1	2%				
Centre hospitalier spécialisé	1	4%	1	2%				
Hébergement d'urgence					1	3%	4	6%
Pension de famille					1	3%	1	2%
Totaux	23	100%	56	100%	29	100%	62	100%
Présents au 31/12/2022	21		44		15		36	
Totaux	44		100		44		98	

Orientation en logement	2022		2021	
	Mén.	Pers.	Mén.	Pers.
Nancy et agglomération	4	12	6	12
Hors département	1	4		
Totaux	5	16	6	12

16 personnes sont sorties de l'établissement en logement, soit dans le parc public, soit dans le parc privé contre 12 en 2021.

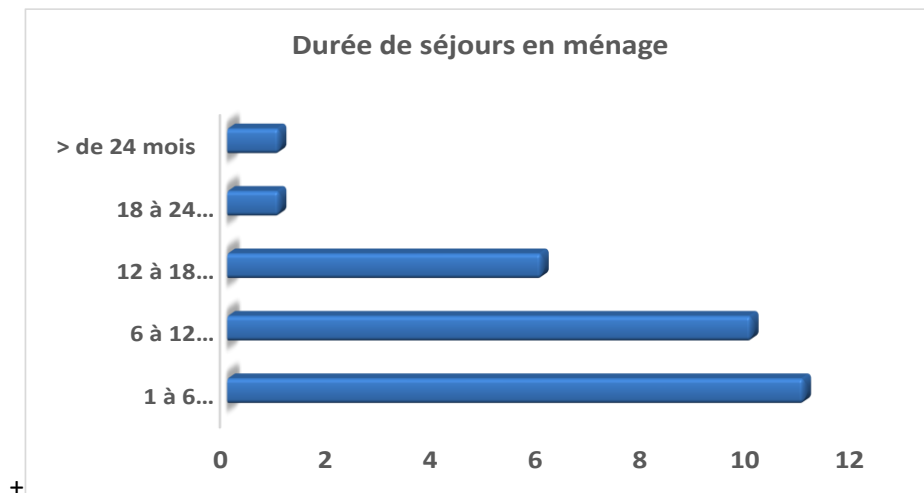
2.12 Implantation géographique à l'issue de la PEC

Implantation géographique à l'issue de la prise en charge	2022		2021	
	Mén.	Pers.	Mén.	Pers.
Nancy et agglomération	17	42	15	35
Inconnue	4	8	13	26
Hors département	1	4		
Etranger	1	2		
Département			1	1
Totaux	23	56	29	62

En 2022, nous pouvons noter que le taux des personnes sortantes sans fournir d'éléments sur leur nouvelle implantation géographique a fortement baissé passant de 13 en 2021 à 4 en 2022 ramenant ce taux à celui de 2020 (3 personnes). Lors de leur sortie du CHRS, 3 ménages sur 4 reste sur Nancy et son agglomération contrairement en l'année 2021 où ils étaient de 50 %. Cette implantation s'explique par le fait qu'ils sont, pour la plupart, issus du département, et parce qu'à partir du CHRS, les ménages ont acquis des repères sur le secteur, et souhaitent donc s'y installer de façon pérenne.

2.13 Durée de séjour

Durée de séjour personnes sorties longs séjours	1 à 6 mois	6 à 12 mois	12 à 18 mois	18 à 24 mois	> de 24 mois	Totaux
Femmes isolées	4	2			1	7
Femmes isolées avec enfants	6	5	6	3	15	35
Couples avec enfants		10		3		13
Hommes isolés avec enfants				2		2
hommes isolé	1					1
En ménages	7	6	2	3	5	23
En personnes	11	17	6	8	16	58*



La moyenne de la durée reste sensiblement identique aux années précédentes. En 2022 nous sommes proches des 10 mois de prise en charge. 13 ménages sur 23 sont restés moins d'un an : cela représente 28 personnes sur 58. Nous pouvons également noter qu'au niveau des femmes isolées avec ou sans enfants les prises en charges sont supérieures à 24 mois.

Durée de séjour des personnes sorties (tous types de sorties confondues)			
Nombre de nuitées réalisées	Personnes	en jours	en mois
13 747	56	245,5	8

3 DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS EN 2022 EN CHRS DIFFUS

Le ménage type accueilli sur le CHRS diffus en 2022 est :

- ✓ Un ménage avec des enfants à charge,
- ✓ Orienté par le SAM ou pris en charge par l'hébergement social,
- ✓ Bénéficiaire des minima sociaux,
- ✓ En demande d'insertion par le logement.

3.1 Typologie des ménages

Admissions en longue durée	2022		2021	
	Ménages		Ménages	
Femmes isolées avec enfants	15	41%	15	38%
Couples avec enfants	12	32%	15	38%
Couples sans enfant	3	8%	4	10%
Femmes isolées	3	8%	2	5%
Homme isolé	3	8%	2	5%
Hommes isolés avec enfants	1	3%	1	3%
Totaux	37	100%	39	100%

En 2022, le public accueilli sur le CHRS diffus reste essentiellement familial. Cela représente 73% des ménages avec enfants. En 2021 il était de 78% et de 73% en 2020.

3.2 Typologie des mesures

Mesures CHRS diffus	2022				2021			
	ménages		personnes		ménages		personnes	
Bail glissant	19	46%	63	50%	8	19%	23	15%
CHRS éclaté	16	39%	47	37%	16	37%	59	39%
Accompagnement sans hébergement	6	15%	16	13%	19	44%	69	46%
Totaux	41	100%	126	100%	43*	100%	151	100%

Depuis quelques années nous connaissons une stabilisation dans le nombre des prises en charges sur le CHRS diffus. Pour rappel nous avons 42 mesures en 2020 et 43 en 2021.

Le nombre de mesures d'accompagnement sans hébergement a très fortement baissé. Il est de 6 en 2022 alors qu'il était de 19 en 2021. Inversement le taux de bail glissant a fortement augmenté passant de 19% en 2021 à 46% en 2022.

Comme en 2021, 4 ménages ont bénéficié d'un accompagnement sans hébergement avant ou après leurs prises en charge en CHRS diffus ou en bail glissant en 2022.

3.3 Partenaires prescripteurs

Partenaires prescripteurs	2022				2021			
	ménages		personnes		ménages		personnes	
Centre d'hébergement	21	51%	66	52%	20	47%	75	50%
SAM	15	37%	48	38%	17	40%	55	36%
MDS	3	7%	7	6%	1	2%	5	3%
CADA	1	2%	4	3%	2	5%	9	6%
ACT	1	2%	1	1%	1	2%	1	1%
DDETS					1	2%	4	3%
Mairie					1	2%	2	1%
Totaux	41	100%	126	100%	43	100%	151	100%

Les demandes de CHRS diffus proviennent toujours en majorité des centres d'hébergement (51%) et du SAM de Nancy (37%). Ils représentent à eux seuls 88% des demandes en 2022.

3.4 Type de public

Type de public	2022				2021			
	ménages		personnes		ménages		personnes	
Sortie de structure AHI	21	51%	64	51%	17	40%	60	40%
Procédure d'expulsion	7	17%	22	17%	5	12%	17	11%
IDA sortant DNA/HU	3	7%	15	12%	3	7%	15	10%
Demande d'asile	3	7%	12	10%	4	9%	16	11%
Transfert interne	2	5%	6	5%	8	19%	29	19%
Logement insalubre	1	2%	2	2%	2	5%	4	3%
Victimes de violences conjugales	1	2%	2	2%	2	5%	3	2%
Rupture de cohabitation	1	2%	1	1%	1	2%	6	4%
Sortie de structure médico-sociale hors AHI	1	2%	1	1%	1	2%	1	1%
Hébergement mobile ou de fortune	1	2%	1	1%				
Totaux	41	100%	126	100%	43	100%	151	100%

La proportion de personnes arrivant d'un autre CHRS notamment collectif reste en hausse. Il est de 51% en 2022 alors qu'il n'était que de 40% en 2021, de 36% en 2020 et de 24% en 2019.

3.5 Secteur d'origine

Secteur d'origine	2022				2021			
	ménages		personnes		ménages		personnes	
Nancy et agglomération	39	96%	121	96%	27	63%	104	69%
Département	1	2%	3	2%	15	35%	45	30%
Hors UE	1	2%	2	2%	1	2%	2	1%
Totaux	41	100%	126	100%	43	100%	151	100%

En 2022 la quasi-totalité des ménages provient de Nancy ou de sa métropole (96%). Ces chiffres sont similaires avec l'année 2020 où le taux était de 98% alors qu'en 2021, il n'était que de 63%.

3.6 Situation d'habitat antérieur

Situation d'habitat antérieur	2022				2021			
	ménages		personnes		ménages		personnes	
Hébergement collectif ou diffus	19	46%	56	44%	19	44%	65	43%
Hébergement d'urgence	6	15%	21	17%	8	19%	26	17%
CADA	3	7%	14	11%	4	9%	19	13%
Domicile personnel (bailleur privé)	3	7%	12	10%	2	5%	8	5%
Domicile personnel (bailleur social)	3	7%	9	7%	3	7%	13	9%
Hôtel	2	5%	4	3%	3	7%	5	3%
Hébergement par des tiers	1	2%	1	1%	1	2%	6	4%
HUDA	1	2%	6	5%	1	2%	6	4%
Structure médico-sociale	1	2%	1	1%	1	2%	1	1%
Domicile des parents	1	2%	1	1%				
Hébergement mobile ou de fortune	1	2%	1	1%				
Domicile personnel (propriétaire)					1	2%	2	1%
Totaux	41	100%	126	100%	43	100%	151	100%

On constate que :

- 61 % des ménages accueillis sur le CHRS diffus proviennent de l'hébergement d'insertion ou d'urgence
- 46 % des ménages sortent d'un CHRS ou assimilé. Après une forte hausse en 2020 (60%) les chiffres sont presque similaires par rapport à 2021 (44%) et à 2019 (49 %)
- 15 % des ménages sortent de l'hébergement d'urgence. Il s'agit principalement de personnes prises en charge sur une prestation hôtelière. A nouveau nous retrouvons des chiffres identiques à ceux de 2021 (19%) et de 2019 (18 %).
- 14 % des ménages proviennent d'un domicile personnel (bailleur privé ou social) contre 12% en 2021

3.7 Nationalités

Nationalité	2022		2021	
	personnes		personnes	
Etrangère hors UE	64	54%	82	60%
Française	50	42%	55	40%
UE	4	3%		
Totaux	118	100%	137	100%

L'accueil sur le CHRS diffus de familles françaises ou de l'UE représentent 45% alors que 55% sont d'origines étrangères hors UE. Cette tendance vers un équilibre est assez nouvelle et marque tout du moins une baisse des ménages étrangers hors Union Européenne. Il témoigne toujours du flux important issu de la demande d'asile sur la région Grand Est.

3.8 Motif de sortie et Orientation des ménages

Motif de sortie	2022				2021			
	ménages		personnes		ménages		personnes	
Accès au logement	14	61%	50	71%	9	50%	31	53%
Réorientation vers un autre dispositif	4	17%	11	16%	4	22%	16	27%
Transfert interne	2	9%	4	6%	4	22%	10	17%
Fin de prise en charge	2	9%	4	6%	1	6%	2	3%
Décès	1	4%	1	1%				
Totaux	23	100%	70	100%	18	100%	59	100%

23 prises en charge se sont terminées en 2022. On note une nette amélioration par rapport à 2021 où nous avons eu 9 sorties mais un taux très semblable à celui de 2020 avec 25 sorties.

14 ménages sur 23 (61%) ont abouti sur une sortie vers un accès au logement autonome. Cela montre une augmentation par rapport l'année 2021 (50%) mais assez similaire à l'exercice 2020 (64%).

Orientation des ménages à la sortie	2022				2021			
	ménages		personnes		ménages		personnes	
Domicile personnel (bailleur social)	14	61%	50	71%	9	50%	31	53%
Hébergement d'insertion collectif ou diffus	5	22%	12	17%	7	39%	25	42%
Hébergement d'urgence	1	4%	4	6%				
Structure médico sociale	1	4%	2	3%				
Non précisé	1	4%	1	1%				
décès	1	4%	1	1%				
Domicile personnel (propriétaire)					1	6%	2	3%
InterMédiation Locative					1	6%	1	2%
Totaux	23	100%	70	100%	18	100%	59	100%

Les ménages à leurs sorties sont essentiellement orientés soit vers les bailleurs sociaux (61%) ou vers des hébergements d'insertion (22%). Ces deux options représentent 83% en 2022. En 2021 elles étaient de 89%.

Détail bailleurs en PEC	2022		2021	
	ménages		ménages	
Office Métropolitain de l'Habitat	6	43%	1	11%
Meurthe-et-Moselle Habitat	4	29%	2	22%
Vivest	2	14%	3	33%
Batigère et Présence Habitat	2	14%	2	22%
Autres bailleur			1	11%
Totaux	14	100%	9	100%

Tous les bailleurs sociaux implantés sur Nancy sont associés à notre action.

3.9 Implantation géographique à la sortie

Implantation géographique à la sortie en PEC	2022				2021			
	ménages		personnes		ménages		personnes	
Nancy et agglomération	21	91%	68	97%	17	94%	56	95%
Val de Lorraine	1	4%	1	1%				
Non renseigné	1	4%	1	1%				
Toulois					1	6%	3	5%
Totaux	23	100%	70	100%	18	100%	59	100%

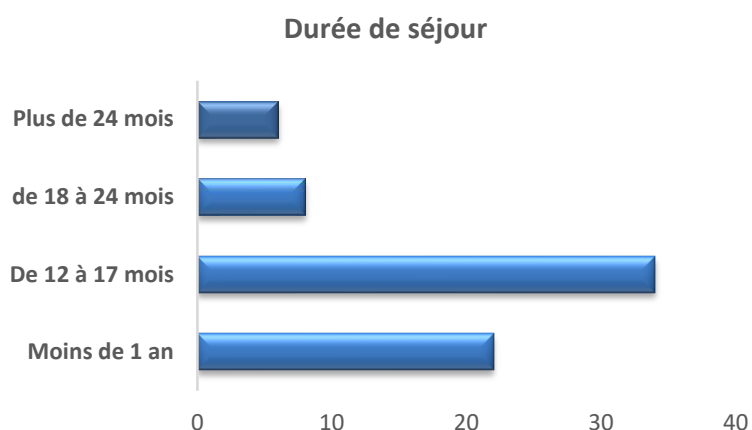
En 2022, 91% des ménages ont été relogés sur le territoire de la métropole du Grand Nancy et 4% sur le Val de Lorraine. C'est une situation identique aux années précédentes.

3.10 Ressources à la sortie

Ressources des ménages sortis par PEC	2022				2021			
	à l'entrée		à la sortie		à l'entrée		à la sortie	
RSA socle	12	52%	10	43%	7	39%	6	33%
Salaire	4	17%	8	35%	7	39%	7	39%
R.S.A. majoré	2	9%	2	9%				
Allocations Pôle Emploi	2	9%	1	4%	1	6%	1	6%
Remunération formation	2	9%	1	4%				
RSA activité	1	4%			1	6%	1	6%
AAH			1	4%				
Allocation Adulte Handicapé					1	6%	1	6%
Retraite					1	6%	1	6%
Allocations familiales							1	6%
Totaux	23	100%	23	100%	18	100%	18	100%

A la fin des prises en charge, on constate cette année une forte augmentation des bénéficiaires du RSA à 52% contre 39% en 2021. Les personnes salariées représentent 39% en 2022 tout comme en 2021.

3.11 Durée de séjour



Un peu moins de 70 % des personnes restent entre 12 et 17 mois. Nous notons une augmentation du taux de prise en charge passant en 2021 à 59 contre 70 personnes cette année.

Durée de Séjour CHRS diffus	2022		2021	
	personnes		personnes	
Moins de 1 an	2	13%	10	34%
De 12 à 17 mois	11	69%	8	28%
De 18 à 24 mois			7	24%
Plus de 24 mois	3	19%	4	14%
Totaux	16	100%	29	100%

Durée de Séjour Baux Glissant	2022		2021	
	personnes		personnes	
Moins de 1 an	8	19%	4	27%
De 12 à 17 mois	23	55%	11	73%
De 18 à 24 mois	8	19%		
Plus de 24 mois	3	7%		
Totaux	42	100%	15	100%

Durée de Séjour Accompagnement Sans Hébergement	2022		2021	
	personnes		personnes	
Moins de 1 an	12	100%	13	87%
Plus de 24 mois			2	13%
Totaux	12	100%	15	100%

durée de séjour des personnes distinctes sorties 2022			
Nbre de journées réalisées	pers.	jours	mois
28 057	69	407	13,50

4 DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS EN 2022 EN LOGEMENTS TRANSITOIRES

Le ménage type accueilli sur le service des logements transitoires en 2022 est :

- ✓ Un ménage femme ou homme, isolé(e) sans enfant,
- ✓ En hébergement précaire

4.1 Composition des ménages

Composition des ménages	2022		2021	
	Ménages		Ménages	
Hommes isolés	18	56%	14	45%
Femmes isolées	12	38%	12	39%
Hommes isolés avec enfant(s)	1	3%	3	10%
Femmes isolées avec enfant(s)	1	3%	1	3%
Couple sans enfant			1	3%
Totaux	32	100%	31	100%

Les données sont quasiment identiques à celles de 2021 et de 2020.

La répartition des compositions est stable, les hommes et femmes isolés sont largement majoritaires (94%).

4.2 Type de public

Type de public	2022				2021			
	ménages		personnes		ménages		personnes	
Sortie de structures AHI	11	34%	11	32%	13	42%	15	41%
Rupture cohabitation	10	31%	12	35%	6	19%	8	22%
Sortie de structure médico-sociale	4	13%	4	12%	3	10%	3	8%
IDA dormant DNA/HU	3	9%	3	9%	6	19%	6	16%
Expulsion locative	1	3%	1	3%	1	3%	2	5%
Logement inadapté	1	3%	1	3%				
Errance	1	3%	1	3%				
Logement insalubre	1	3%	1	3%				
Réfugié / Régularisé					2	6%	3	8%
Totaux	32	100%	34	100%	31	100%	37	100%

34 % du public ont été orientés par les structures AHI, principalement de CHRS. Ce nombre a baissé après une augmentation régulière sur les quatre dernières années.

34 % du public orienté est sans hébergement antérieurement à l'entrée sur le service. Il s'agit principalement de ruptures de cohabitation, de sorties de détention, de situations d'expulsion locative. Il est en hausse de 11% par rapport à 2021.

4.3 Situation antérieure des ménages

Situation antérieure d'habitat	2022		2021	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Hébergement d'insertion collectif ou diffus	10	31%	14	45%
Hôtel / Foyer logement	9	28%	9	29%
Hébergement tiers	5	16%	1	3%
CADA	3	9%	3	10%
Logement personnel	2	6%	2	6%
HUDA	1	3%	2	6%
Pension de famille	1	3%		
Sans domicile	1	3%		
Totaux	32	100%	31	100%

Pour un tiers, le public est sortant vers un autre type d'hébergement d'insertion. 68 % des ménages étaient hébergés antérieurement sur des prestations hôtelières d'urgence (activités du SAM), sur l'hébergement dédié asile ou chez des tiers. Cela marque une forte hausse par rapport à 2021 où nous étions à 55%

6 % des ménages avaient un logement personnel en amont de l'entrée, chiffre presque identique entre 2018 et 2021.

4.4 Orientation à la sortie

Orientation à la sortie	2022				2021			
	ménages		personnes		ménages		personnes	
Logement autonome public	9	64%	9	64%	9	75%	11	65%
Départ volontaire	2	14%	2	14%	1	8%	2	12%
Hébergement tiers	1	7%	1	7%				
Résidence sociale	1	7%	1	7%				
Retour au domicile conjugal	1	7%	1	7%				
Réorientation vers un autre dispositif					1	8%	2	12%
incarcération					1	8%	2	12%
Totaux	14	100%	14	100%	12	100%	17	100%
Encore suivis au 31 décembre 2022	18		20		20		25	
Totaux	32		34		32		42	

En 2022, 14 ménages sont sortis du dispositif (contre 12 en 2021 et 10 en 2020) dont 9 vers le logement autonome. Les difficultés liées à un manque de petites typologies de logement ont limité cette année encore l'accès des résidents des Logements transitoires à un logement autonome.

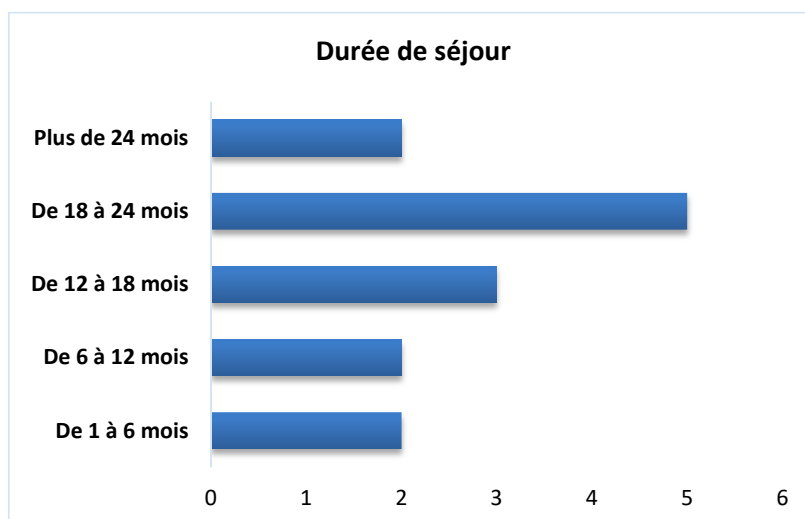
4.5 Implantation géographique à la sortie

Implantation géographique à la sortie	2022		2021	
Nancy et agglomération	11	79%	11	92%
Non précisé	2	14%		
Autre département	1	7%	1	8%
Totaux	14	100%	12	100%

Sur 14 sorties, 11 personnes ont été orientées sur le territoire de la métropole du Grand Nancy conformément à leur demande.

4.6 Durée de séjour

Durée de Séjour	2022		2021	
De 1 à 6 mois	2	14%	2	12%
De 6 à 12 mois	2	14%	2	12%
De 12 à 18 mois	3	21%	2	12%
De 18 à 24 mois	5	36%	4	24%
Plus de 24 mois	2	14%	7	41%
Totaux	14	100%	17	100%



En 2022, la durée moyenne de séjour du public sorti des Logements Transitoires est de 17 mois.

Cette durée est supérieure aux années antérieures (16,4 mois). Une nouvelle fois le manque de disponibilités de petite typologie de logement est un frein au relogement autonome.

5 AVDL - Analyse quantitative et qualitative de la mission AVDL

Le ménage type accompagné en AVDL en 2022 est :

- ✓ Isolé ou monoparentale
- ✓ Originaire de Nancy,
- ✓ Locataire dans le parc public,
- ✓ Possédant des ressources issues du travail,
- ✓ En procédure d'expulsion locative,
- ✓ Rencontrant une problématique de gestion inadaptée des ressources,
- ✓ Redevable d'une dette entre 5 000 et 10 000 €

Afin d'être plus compréhensible dans la lecture des tableaux voici une définition très succincte d'assignation et des acronymes CQL et CFP :

Assignation : l'Assignation est un acte introductif d'instance par lequel un justiciable informe le tribunal qu'il le saisit dans le cadre d'une affaire dont les faits sont relatés dans l'assignation.

CQL : le Commandement de Quitter les Lieux est un acte d'huissier qui sera délivré dès lors que le bail sera résilié et qu'aucun accord avec le bailleur ne sera intervenu. Il fait suite à la décision de justice et ordonne au ménage de libérer les lieux avec le concours de la force publique si besoin

CFP : le Concours de la Force Publique fait suite à une réquisition écrite présentée par l'huissier de justice au Préfet du département où l'exécution se déroule.

5.1 Mesures totales orientées dans le cadre de la procédure

	Mesures totales orientées dans le cadre de la procédure d'expulsion : 113													Total
	Mesures AVDL abouties	Mesures AVDL engagées mais non abouties		Mesures AVDL non engagées									Mesures en cours	
		Refus du projet / non adhésion	Plus de contact	Dette soldée	A quitté le logement	Suivi CMS / CCAS	Refus d'accompagnement	en capacité de faire ses démarches en autonomie	Plan d'apurement en cours	Décédé	Ne relève pas de l'AVDL	Aucun contact	Mesures en cours	
Assignation	4	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	6
CQL	2	0	2	0	3	1	1	0	0	0	0	9	5	23
CFP	18	5	9	0	4	4	1	0	0	0	0	12	31	84
Sous total														
totaux	24	17		35									37	113

En 2022, 113 mesures ont été orientées contre 93 en 2021. Sur 113 mesures 78 ont pu être engagées ce qui représente un taux de 70 %.

Sur ces 113 mesures :

- 6 situations sont orientées au stade de l'assignation
- 23 au stade du commandement de quitter les lieux
- 84 au stade du concours de la force publique

A la fin de l'exercice 2022, 37 mesures étaient encore en cours de prise en charge.

5.2 Typologie des ménages

Typologie des ménages	2022- ASSIGNATION						2021- ASSIGNATION					
	ménages		adultes		enfants		ménages		adultes		enfants	
Couples avec enfants	1	17%	2	25%	4	57%	1	25%	2	40%	4	50%
Couples sans enfants	1	17%	2	25%								
Femmes isolées avec enfants	1	17%	1	13%	2	29%	2	50%	2	40%	3	38%
Hommes isolés avec enfants	1	17%	1	13%	1	14%	1	25%	1	20%	1	13%
Hommes isolés	1	17%	1	13%								
Femmes isolées	1	17%	1	13%								
Totaux	6	100%	8	100%	7	100%	4	100%	5	100%	8	100%

Typologie des ménages	2022 - CQL						2021 - CQL					
	ménages		adultes		enfants		ménages		adultes		enfants	
Hommes isolés	6	67%	6	60%			2	33%	2	22%		
Femmes isolées	2	22%	2	20%								
Couples avec enfant	1	11%	2	20%	1	100%	3	50%	6	67%	6	75%
Hommes isolés avec enfants							1	17%	1	11%	2	25%
Totaux	9	100%	10	100%	1	100%	6	100%	9	100%	8	100%

Typologie des ménages	2022 - CFP						2021 - CFP					
	ménages		adultes		enfants		ménages		adultes		enfants	
Femmes isolées avec enfants	20	32%	20	26%	35	45%	15	37%	14	29%	20	44%
Couples avec enfants	13	21%	26	33%	25	32%	9	22%	18	37%	20	44%
Hommes isolés	13	21%	13	17%			9	22%	9	18%		
Hommes isolés avec enfant	11	17%	11	14%	18	23%	4	10%	4	8%	5	11%
Femmes isolées	4	6%	4	5%	0		4	10%	4	8%		
Couples sans enfant	2	3%	4	5%	0							
Totaux	63	100%	78	100%	78	100%	41	100%	49	100%	45	100%

Typologie des ménages	2022 - Hors expulsion						2021 - Hors expulsion					
	ménages		adultes		enfants		ménages		adultes		enfants	
Couples avec enfants	2	40%	4	57%	4	57%	2	50%	4	67%	4	40%
Femmes isolées avec enfants	2	40%	2	29%	3	43%	1	25%	1	17%	6	60%
Hommes isolés	1	20%	1	14%			1	25%	1	17%		
Totaux	5	100%	7	100%	7	100%	4	100%	6	100%	10	100%

A tous les stades de la procédure, la majorité des ménages rencontrés sont des personnes isolées avec ou sans enfant ou des familles monoparentales :

- au stade de l'assignation, cela concerne 66% des ménages (75% en 2021, 89% en 2020 et 74% en 2019)
- au stade du CQL, cela concerne 89% des ménages (50% en 2021, 66% en 2020 et 92% en 2019)
- au stade du CFP, cela concerne 79% des ménages (77% en 2021, 76% en 2020 et 83% en 2019).

5.3 Partenaire prescripteur

Partenaire prescripteur	2022	2021
	ménages	ménages
DDETS	48	25
CCAPEX	33	30
BAILLEURS	1	
CD54	1	
Totaux	83	55

Pour 58% des ménages le prescripteur est la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS). Les autres ménages sont orientés par la Commission de Coordination des Actions et de Prévention des Expulsions (CCAPEX).

5.4 Type de public

Type de public	2022				2021			
	ménages		personnes		ménages		personnes	
Expulsion	78	94%	95	93%	51	93%	63	93%
DALO	3	4%	4	4%	3	5%	3	4%
Accès logement	2	2%	3	3%	1	2%	2	3%
Habitat indigne								
Totaux	83	100%	102	100%	55	100%	68	100%

En cohérence avec la mission qui nous est assignée, les publics orientés font à 94% l'objet d'une procédure d'expulsion engagée à leur encontre. Ce pourcentage est similaire à l'année 2021 et les précédentes.

5.5 Provenance géographique

Provenance géographique	2022						2021					
	Assignation		CQL		CFP		Assignation		CQL		CFP	
	ménages		ménages		ménages		ménages		ménages		ménages	
Nancy	4	67%	4	44%	34	54%	2	50%	1	17%	18	44%
Essey-lès-Nancy	1	17%			1	2%	1	25%				0%
Varangéville	1	17%			1	2%	1	25%	1	17%	1	2%
Laxou					2	3%				0%		
Vandoeuvre			1	11%	11	17%					10	24%
Jarville					2	3%			1	17%	2	5%
Saint-Nicolas de Port												
Dombasle-sur-Meurthe					3	5%					2	5%
Villers-lès-Nancy					2	3%			1	17%	2	5%
Rosières aux Salines					1	2%					1	2%
Heillecourt					1	2%					1	2%
Seichamps					1	2%			1	17%		
Saint-Max			2	22%		0%			1	17%		0%
Maxéville					2	3%					1	2%
Laneuveville						0%					1	2%
Maléville					2	3%						
Pulnoy						0%					1	2%
Saulxures			1	11%								
Tomblaine			1	11%		0%					1	2%
totaux	6	100%	9	100%	63	100%	4	100%	6	100%	41	100%

Au stade de l'assignation :

- 4 ménages sont locataires sur la ville de Nancy,
- 1 ménage est locataire sur Varangéville,
- 1 ménage est locataire sur Essey-les-Nancy.

Au stade du CQL :

- 44 % des ménages sont locataires sur la ville de Nancy,
- 22 % des ménages sont locataires sur la commune de Saint-Max,
- Toutes les autres communes Vandoeuvre, Saulxures et Tomblaine sont à 11% chacune.

Au stade du CFP :

- 34 ménages sur 63 sont locataires sur la ville de Nancy,
- 25 ménages sont locataires sur les autres communes de la Métropole du grand Nancy,
- 4 ménages sont locataires sur les communes hors de la Métropole du grand Nancy.

5.6 Détails bailleurs

Bailleur	2022						2021					
	Assignation		CQL		CFP		Assignation		CQL		CFP	
	ménages		ménages		ménages		ménages		ménages		ménages	
Privé	3	50%	2	22%	7	11%	1	25%	1	17%	10	24%
3F	2	33%			8	13%	3	75%	2	33%	6	15%
OMH	1	17%	4	44%	17	27%					5	12%
Batigère			1	11%	19	30%					14	34%
MMH			1	11%	6	10%			3	50%	3	7%
Vilogia			1	11%	1	2%					1	2%
Vivest					3	5%					1	2%
ICF					1	2%						
CDC					1	2%					1	2%
total	6	100%	9	100%	63	100%	4	100%	6	100%	41	100%

Au stade de l'assignation :

- 50 % des ménages en 2022 sont locataires soit du parc public ou soit du parc privé.

Au stade du CQL :

- En 2022 78% des ménages sont locataires du parc public. Pour rappel, en 2021, il était de 83 % contre 67 % en 2020.

Au stade du CFP :

- Cette année nous avons 89% des concours de la force public qui sont orientés par les bailleurs publics. Durant les trois dernières années consécutives nous étions aux alentours des 80 %. (2019/ 82%, 2020 /78%, et 2021/ 76%).

5.7 Montant des dettes locatives

Montant des dettes locatives	2022						2021					
	Assignation		CQL		CFP		Assignation		CQL		CFP	
	ménages		ménages		ménages		ménages		ménages		ménages	
< 2000€					8	13%			1	17%	4	10%
entre 2000€ et 5000€	1	17%	3	38%	16	25%			4	67%	9	22%
entre 5000€ et 10 000€	4	67%	5	63%	21	33%	4	100%	1	17%	15	37%
> 10 000€	1	17%			18	29%					13	32%
total	6	100%	8	100%	63	100%	4	100%	6	100%	41	100%

Au stade de l'assignation :

- 4 ménages (100%) ont une dette comprise entre 5 000 et 10 000 €,
- 1 ménage a une dette supérieure à 10 000 € et un autre entre 2000 et 5000 €.

Au stade du CQL :

- 4 ménages (67%) ont une dette entre 5 000 et 10 000 €, contre 17% en 2021,
- 1 ménage (17%) a une dette comprise entre 2 000 et 5 000€ contre 67% en 2021.

Au stade du CFP :

- 13 % des ménages (8 ménages) ont une dette inférieure à 2000 € contre 10 % en 2021,
- 58% des ménages (37 ménages) ont une dette comprise entre 2 000 et 10 000 € contre 59 % en 2021,
- 29 % des ménages (18 ménages) ont une dette supérieure à 10 000€ contre 32 % en 2021.

5.8 Ressources des ménages

Ressource principale	2022						2021					
	Assignation		CQL		CFP		Assignation		CQL		CFP	
	ménages		ménages		ménages		ménages		ménages		ménages	
Salaire	2	33%	6	67%	30	48%	2	50%	3	50%	17	41%
RSA	2	33%		0%	14	22%	1	25%			8	20%
Retraite	2	33%	1	11%	5	8%					3	7%
Indemnisation Pôle Emploi (ARE)			1	11%	6	10%	1	25%	1	17%	5	12%
IJ maladie			1	11%	1	2%					1	2%
AAH/PI					2	3%					3	7%
sans ressources				0%	2	3%			1	17%	2	5%
Indemnisation Pôle Emploi (ASS)				0%	3	5%			1	17%	2	5%
total	6	100%	9	100%	63	100%	4	100%	6	100%	41	100%

Au stade de l'assignation :

- 66 % des ménages, possèdent des ressources issues du travail (salaire ou retraite), contre 50 % en 2021 et 44% des ménages en 2020.

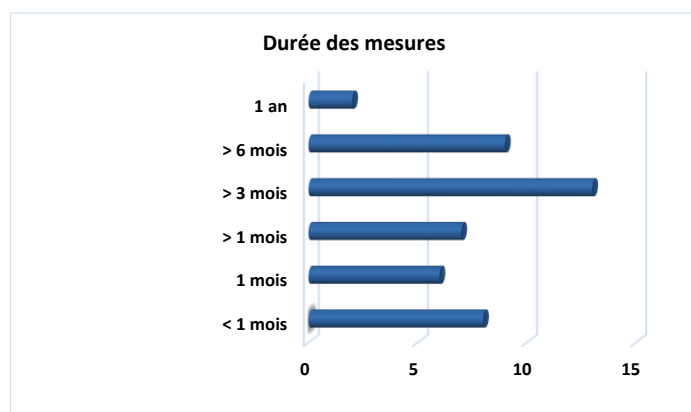
Au stade du CQL :

- 89 % des mesures possèdent des ressources issues du travail (salaire, indemnisation pôle emploi, retraite) contre 83 % en 2021 et 84% en 2020.

Au stade du CFP :

- 66% des ménages possèdent des ressources issues du travail (salaire, indemnisation pôle emploi ou retraite) contre 60% en 2021 et 45 % en 2020.

5.9 Durées des mesures



La durée des mesures est en évolution cette année avec l'extension de la mission à des accompagnements permettant aux ménages d'être soutenus dans leurs projets jusqu'à l'orientation vers les services de droit commun ou spécialisé.

Nombre de mois mesure : **256 dont 35 non engagés.**

5.10 Préconisations fin de mesure au stade de l'assignation

Situation fin de mesure au stade de l'assignation	Ménages 2022
Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	4
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement)	1
Accès logement privé	1
Accès AHI	1
Accès EHPAD	1
Situation de fin de mesure au stade du CQL	Ménages
Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	2
Accès logement privé	2
Situation de fin de mesure au stade du CFP	Ménages
Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	18
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement)	7
Accès logement privé	4
Accès AHI	3
Herbergement chez un tiers	2
Maintien dans le logement (sans relais)	2
Situation de fin de mesure hors procédure d'expulsion	Ménages
Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	3
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement)	1
Accès logement privé	1
Accès logement public	1

6 ASR - Analyse quantitative et qualitative de la mission ASR « diagnostic »

Le ménage type accompagné en Accompagnement Social Renforcé en 2021 est :

- ✓ Isolé ou sans enfant,
- ✓ Originaire de Nancy,
- ✓ Locataire dans le parc privé
- ✓ Possédant des ressources issues du travail,
- ✓ En procédure d'expulsion locative,
- ✓ Rencontrant une problématique de gestion inadaptée des ressources,
- ✓ Redevable d'une dette entre 5 000 et 10 000 €

6.1 Procédure d'expulsion : typologie de ménage

Typologie des ménages	2022- ASSIGNATION						2021- ASSIGNATION					
	ménages		adultes		enfants		ménages		adultes		enfants	
Hommes isolés	8	31%	8	24%			4	29%	4	22%		
Femmes isolées avec enfants	7	27%	7	21%	11	39%	3	21%	3	17%	4	40%
Couples avec enfants	4	15%	10	30%	16	57%	3	21%	6	33%	6	60%
Femmes isolées	3	12%	3	9%			3	21%	3	17%		
Couples sans enfant	3	12%	4	12%			1	7%	2	11%		
Hommes isolés avec enfants	1	4%	1	3%	1	4%						
Totaux	26	100%	33	100%	28	100%	14	100%	18	100%	10	100%

En 2022, 26 mesures ASR au stade de l'assignation ont été mises en place contre 14 en 2021. La majorité d'entre elles concernent des hommes isolés sans enfants, ils représentent 31% des mesures. Nous retrouvons ensuite 27 % de femmes isolées avec enfants, 15 % de couples avec enfants. 12 % sont des femmes isolées ou des couples sans enfants à part égale. Enfin 1 mesure (soit 4%) a été mise en place pour un homme dit « isolé » avec enfant. Cela représente 61 personnes (33 adultes et 28 enfants).

6.2 Procédure hors expulsion / Typologie de ménage :

Typologie des ménages	2022 - Hors expulsion						2021 - Hors expulsion					
	ménages		adultes		enfants		ménages		adultes		enfants	
Hommes isolés							3	100%	3	100%		
Totaux							3	100%	3	100%		

En 2021, 3 mesures ASR ont été menées hors procédure d'expulsion mais aucune en 2022. Les 3 concernaient des hommes isolés sans enfants.

6.3 Les partenaires prescripteurs :

Partenaire prescripteur	2022	2021
	ménages	ménages
DDETS	26	28
CCAPEX		22
Totaux	26	50

En 2022, toutes les mesures ont été prescrites par la DDETS.

6.4 Types de public :

Type de public	2022				2021			
	ménages		personnes		ménages		personnes	
Expulsion	26	100%	33	100%	47	94%	106	97%
DALO					2	4%	2	2%
Habitat indigne					1	2%	1	1%
Totaux	26	100%	33	100%	50	100%	109	100%

En 2022, 100% des mesures ASR relèvent d'une procédure d'expulsion contre 94 % lors de l'exercice précédent. Le service a accompagné 33 personnes en 2022 contre 109 en 2021.

6.5 Diagnostic et accompagnement :

Diagnostic et accompagnement	2022											
	Assignation		CQL		CFP		DALO		Acces logement		Habitat indigne	
	ménages		ménages		ménages							
Accompagnement	22	85%			18	75%	2	100%	1	100%		
Diagnostic uniquement	4	15%			6	25%					1	100%
Totaux	26	100%			24	100%	2	100%	1	100%	1	100%

En 2022 au stade de l'assignation 22 mesures d'accompagnement ont été engagées. Les autres mesures (4) ont porté uniquement sur un diagnostic de la situation.

En 2022 au stade du Concours de la Force Public 6 mesures ASR « diagnostic » ont été menées et 18 mesures ASR « accompagnement ».

6.6 Provenance géographique :

Provenance géographique	2022						2021					
	Assignation		CQL		CFP		Assignation		CQL		CFP	
	ménages		ménages		ménages		ménages		ménages		ménages	
Nancy	13	50%					9	64%			14	44%
Vandoeuvre	6	23%									6	19%
Jarville	2	8%					1	7%	1	100%	2	6%
Laxou	1	4%					1	7%				
Malzéville	1	4%					1	7%				
Maxéville	1	4%					1	7%			1	3%
Dombasle-sur-Meurthe	1	4%									2	6%
Essey	1	4%										
Saint-Max							1	7%			1	3%
Laneuville											1	3%
Pulnoy											1	3%
Varangéville											1	3%
Villers-les-Nancy											2	6%
Non renseigné											1	3%
Totaux	26	100%					14	100%	1	100%	32	100%

En 2022 au stade de l'assignation 96 % des mesures ASR (25) menées concernent des personnes qui résident à Nancy et métropole contre 93 % en 2021.

6.7 Bailleurs :

Bailleur	2022						2021					
	Assignation		CQL		CFP		Assignation		CQL		CFP	
	ménages		ménages		ménages		ménages		ménages		ménages	
Privé	10	38%					9	64%			8	25%
Batigère	9	35%					1	7%			7	22%
MMH	3	12%							1	100%	4	13%
Vivest	3	12%									1	3%
3F	1	4%					3	21%			6	19%
CDC							1	7%				
OMH											3	9%
Vilogia											3	9%
Totaux	26	100%					14	100%	1	100%	32	100%

En 2022 au stade de l'assignation la majorité des mesures ASR sont menées auprès de locataires du parc public 62%. Cette tendance s'est inversée par rapport à l'année précédente où nous comptons 64 % d'assignation dans le parc privé.

6.8 Montant des dettes locatives :

Montant des dettes locatives	2022						2021					
	Assignation		CQL		CFP		Assignation		CQL		CFP	
	ménages		ménages		ménages		ménages		ménages		ménages	
< 2000€	7	27%					2	14%			4	13%
entre 2000€ et 5000€	7	27%					2	14%			7	22%
entre 5000€ et 10 000€	8	31%					7	50%	1	100%	11	34%
> 10 000€	3	12%					1	7%			10	31%
Non connu à ce jour		0%					2	14%				
Dettes soldées au début de la mesure	1	4%										
Totaux	26	100%					14	100%	1	100%	32	100%

En 2022 au stade de l'assignation 58% des mesures ASR menées portent sur des dettes locatives 2 000€ et 10 000€ contre 64% des ménages en 2021.

6.9 Ressources principales :

Ressource principale	2022						2021					
	Assignation		CQL		CFP		Assignation		CQL		CFP	
	ménages		ménages		ménages		ménages		ménages		ménages	
Salaire	14	54%					7	50%			11	34%
RSA	7	27%					2	14%			9	28%
sans ressources	2	8%					1	7%	1	100%		
IJ maladie	1	4%					2	14%			1	3%
Retraite	1	4%									3	9%
AAH/PI	1	4%									4	13%
Indemnisation Pôle Emploi (ARE)							2	14%			3	9%
Indemnisation Pôle Emploi (ASS)											1	3%
Totaux	26	100%					14	100%	1	100%	32	100%

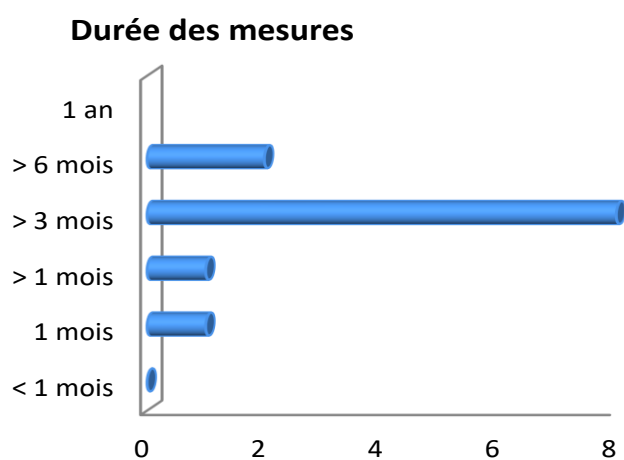
En 2022 au stade de l'assignation un peu plus de la moitié des mesures ASR (54%) menées concernent des personnes qui perçoivent un salaire. Ensuite les mesures ASR sont partagées entre des personnes bénéficiant du RSA (27%), sans ressources (8%), percevant des Indemnités Journalières maladie (4%), une Allocation Adulte Handicapée ou une Pension d'Invalidité (4%) ou bénéficiaire d'une retraite (4%).

6.10 Orientations et sorties :

Situation fin de mesure au stade de l'assignation	Ménages 2022
Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	7
Maintien dans le logement (sans relais)	5
Maintien dans le logement avec relais SSD ou autre service social	1
Accès AHI	1
Situation de fin de mesure au stade du CQL	Ménages
Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	0
Situation de fin de mesure au stade du CFP	Ménages
Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	0
Accès logement privé	
Accès AHI	
Maintien dans le logement (sans relais)	
Situation de fin de mesure hors procédure d'expulsion	Ménages
Mesures réalisées	0
Fin d'accompagnement pour non adhésion	

Situation de fin de mesure au stade de l'assignation

Au stade de l'assignation en 2022, 5 ménages ont pu bénéficier d'un maintien dans le logement (sans relais) suite à une mesure ASR.



En 2022 8 mesures ASR sur les 12 engagées ont eu une durée inférieure à 3 mois de prise en charge.

Mesures totales orientées dans le cadre de la procédure d'expulsion : 114														
	Mesures ASR abouties	Mesures ASR engagées mais non abouties		Mesures ASR non engagées										
		Refus du projet / non adhésion	Plus de contact	Dettes soldées	A quitté le logement	Suivi CMS / CCAS	Refus d'accompagnement en capacité de faire ses démarches en autonomie	Plan d'apurement en cours	Décédé	Ne relève pas de l'ASR	Aucun contact	Mesures ASR en cours	Total	
Assignation CQL	7	1	4		5	2	7					73	14	113
Sous total												1		1
Total	7	5					88						14	114

Sur les 114 mesures orientées durant l'année 2022, 113 ont été traitées au niveau de l'assignation.

77% des mesures n'ont pas pu être traitées, 6 % des mesures ont abouti, 4% des mesures en ASR ont été engagées mais n'ont pas abouti et 13 % des mesures engagées sur l'année 2022 vont se poursuivre sur l'année 2023.

7 MISSION D'ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT DES RÉFUGIÉS

7.1 Typologie des ménages (mesures engagées)

Typologie des ménages	2022						2021					
	Ménages		Adultes		Enfants		Ménages		Adultes		Enfants	
Couples avec enfants	10	40%	20	56%	27	68%	10	59%	20	74%	29	74%
Femmes isolées avec enfants	8	32%	8	22%	11	28%	5	29%	5	19%	10	26%
Hommes isolés	4	16%	4	11%			2	12%	2	7%		
Couples sans enfant	1	4%	2	6%								
Homme isolé avec enfant	1	4%	1	3%	2	5%						
Femme isolée	1	4%	1	3%								
Totaux	25	100%	36	100%	40	100%	17	100%	27	100%	39	100%

Au total :

- 25 ménages ont été suivis, en majorité des couples ou des femmes avec enfants,
- 76 personnes dont 36 adultes et 40 enfants.

A noter que 3 familles, dont le suivi date de 2020 ont encore été accompagnées durant l'année 2022 pour cause administrative urgente et nécessitant le suivi du travailleur social.

7.2 Etat des mesures

Etat des mesures	2022				2021			
	Ménages		personnes		Ménages		personnes	
Mesures engagées	25	93%	76	88%	17	61%	66	64%
Mesures non engagées	2	7%	10	12%	2	7%	6	6%
Mesures en attente					9	32%	31	30%
Totaux	27	100%	86	100%	28	100%	103	100%

7.3 Accompagnement au relogement

Accompagnement au relogement	2022				2021			
	Ménages		personnes		Ménages		personnes	
Accompagnement au relogement	15	60%	55	72%	15	88%	57	86%
Accompagnement à l'accès	10	40%	21	28%	2	12%	9	14%
Totaux	25	100%	76	100%	17	100%	66	100%

L'accompagnement social de la mission réfugiés débute en majorité en amont pour l'accès au logement (recherche de meubles, préparation administrative à l'entrée du logement (60%). 40% des ménages sont accompagnés au moment du relogement.

7.4 Délai de mise en œuvre

Délai de mise en oeuvre de l'accompagnement après passage en commission	2022		2021	
	Ménages		Ménages	
De 1 à 3 mois avant l'accompagnement	14	56%	15	50%
Plus de 6 mois (attente)	9	36%	9	30%
Orientation en direct	2	8%	2	7%
Non accompagnés			4	13%
Totaux	25	100%	30	100%

La majorité des accompagnements débute dans les trois mois suivant la validation en CTRR. 9 familles ont été dans l'attente de l'accompagnement RR après le passage en commission (appartements en travaux, soucis administratifs...). Il y a eu 2 accompagnements validés en direct avec ADOMA.

7.5 Partenaires prescripteurs

Partenaire prescripteur	2022				2021			
	Ménages		personnes		Ménages		personnes	
HUAS	7	28%	24	32%	3	18%	10	15%
CADA ARS	4	16%	10	13%	4	24%	12	18%
HUDA	3	12%	12	16%				
CPH	3	12%	12	16%	3	18%	12	18%
CHRS diffus ARS	3	12%	8	11%				
CADA Pompey	2	8%	5	7%	4	24%	16	24%
CADA Longwy	2	8%	4	5%				
SAO ARS	1	4%	1	1%				
DIHAL					1	6%	7	11%
Logement Transitoire					1	6%	6	9%
DDETS					1	6%	3	5%
Totaux	25	100%	76	100%	17	100%	66	100%

Les prescripteurs sont l'ensemble des structures d'hébergement qui accueille un public bénéficiaire d'une protection internationale. Durant cette année, l'essentiel des ménages provient des différentes structures d'accueil de l'ARS, avec toutefois une orientation effectuée directement par le service social du bailleur ADOMA situé à Longwy.

7.6 Nature des accompagnements

Nature des accompagnements	2022				2021			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
Accompagnés au 01/01/2023	13	87%	32	76%	17	61%	66	65%
En attente appartement	2	13%	10	24%	9	32%	31	30%
Mesure close					2	7%	5	5%
Totaux	15	100%	42	100%	28	100%	102	100%

7.7 Niveau de langue

niveau de langue *	2022				2021			
	Ménages		personnes		Ménages		personnes	
Moyen	12	48%	42	55%	10	59%	28	42%
Faible	8	32%	21	28%				
Bon	4	16%	12	16%	3	18%	11	17%
Très Bon	1	4%	1	1%				
Très faible					4	24%	27	41%
Totaux	25	100%	76	100%	17	100%	66	100%

*sur base des données connues

On constate un niveau de langue des familles plutôt moyen en majorité. Il ressort que les personnes ayant un niveau de français moyen ou bon sont celles qui sont plus proches de l'emploi ou employées.

7.8 Durée des mesures

Durée des mesures	2022				2021			
	Mén.	%	Pers.	%	Mén.	%	Pers.	%
Plus de 9 mois	24	96%	72	95%	15	88%	60	91%
De 6 à 9 mois	1	4%	4	5%				
De 3 à 6 mois					2	12%	6	9%
De 1 à 3 mois								
Totaux	25	100%	76	100%	17	100%	66	100%

Les accompagnements sont prescrits par le CTRR pour 3 mois avec possibilité de renouvellement pour maximum 1 an. Les contrats d'engagement réciproque ont quasi systématiquement été renouvelés, avec l'accord et la demande des ménages, du fait des problématiques administratives qui persistent et une capacité d'apprentissage du système limité lié à la non maîtrise de la langue française.

24 ménages pour un total de 72 personnes ont eu une durée de mesure supérieure à 9 mois en 2022.

7.9 Relais

relais	2022				2021			
	Mén.	%	Pers.	%	Mén.	%	Pers.	%
Assistante sociale MDS	12	100%	44	100%	5	100%	11	100%
Totaux	12	100%	44	100%	5	100%	11	100%

Comme en 2021, tous les relais au terme des mesures se sont effectués auprès des assistantes sociales des Maisons Des Solidarités du Conseil Départemental.

7.10 Territoire de relogement

Territoire de relogement	2022		2021	
	Mén.	Pers.	Mén.	Pers.
Vandoeuvre	5	13	3	10
Jarville	4	16	4	13
Malzeville	2	11	1	6
Essey-les-Nancy	2	6	1	4
Nancy	2	5	1	2
Laxou	2	4		
Lunéville	2	2		
Pompey	2	2	2	6
Ludres	1	6	1	6
Frouard	1	5		
Pont-à-Mousson	1	4	2	8
Maxeville	1	2		
Saint-Max			1	4
Dombasles			1	7
Totaux	25	76	17	66

Il est devenu plus aisé en ce moment de trouver des logements en agglomération de Nancy, ce qui explique la répartition plutôt égale des familles entre les différentes communes de Nancy Métropole et du Val de Lorraine.

7.11 Bailleurs

Bailleurs	2022				2021			
	Ménages		personnes		Ménages		personnes	
Batigère	14	56%	55	72%	12	71%	55	83%
MMH	3	12%	9	12%	2	12%	7	11%
OMH	3	12%	7	9%	1	6%	2	3%
OPH	2	8%	2	3%				
VIVEST	2	8%	2	3%	1	6%	1	2%
3F	1	4%	1	1%	1	6%	1	2%
Totaux	25	100%	76	100%	17	100%	66	100%

Batigère est le principal bailleur avec 56 %, ils ont accompagné 14 ménages en 2022 contre 12 en 2021. Comme l'an passé aucun ménage n'a été accompagné sur le parc privé.

7.12 Activité des personnes

Activités des personnes	2022		2021	
	ménages		ménages	
Sans activité	10	40%	9	53%
CDI	8	32%		
C.D.D. ou interim	6	24%	6	35%
Stagiaire de la formation	1	4%	2	12%
Totaux	25	100%	17	100%

En 2022, 60 % des personnes ont eu une activité professionnelle, contre 47% en 2021.

Pour les ménages sans activité, on constate que la présence d'enfants en bas-âge dans les familles rend plus difficile l'inscription pour au moins un des deux parents dans le parcours de formation de la langue française et, par extension, dans la recherche d'un travail. La moitié des ménages a pu obtenir un travail ou a pu accéder à la formation.

7.13 Principale ressource

Principale ressource	2022		2021	
	ménages		ménages	
Salaire	14	56%	6	35%
Allocation familiales CAF et RSA	10	40%	9	53%
Rémunération formation	1	4%	2	12%
Totaux	25	100%	17	100%

Sur 25 ménages en 2022, 10 bénéficient des allocations familiales CAF, RSA et ASPA et 14 ont un salaire régulier (généralement pour un des deux parents) lié principalement à des contrats à durée indéterminée.

7.14 Nationalité

Nationalité	2022				2021			
	Ménages		personnes		Ménages		personnes	
Syrienne	5	20%	20	26%	5	29%	25	38%
Centre africaine	3	12%	10	13%	3	18%	8	12%
Afgane	3	12%	3	4%	1	6%	1	2%
Kosovare	2	8%	11	14%	1	6%	6	9%
Géorgienne	2	8%	9	12%	1	6%	4	6%
Albanaise	2	8%	4	5%				
Bosniaque	1	4%	6	8%	1	6%	6	9%
Yougoslave	1	4%	3	4%	1	6%	3	5%
Ivoirienne	1	4%	2	3%				
Arménienne	1	4%	2	3%				
Koweït	1	4%	2	3%				
Chinoise (Ouïghour)	1	4%	2	3%	1	6%	2	3%
Nigériane	1	4%	1	1%				
Sénégalaise	1	4%	1	1%				
Serbe					1	6%	5	8%
Lybienne					1	6%	4	6%
Yéménite					1	6%	2	3%
Totaux	25	100%	76	100%	17	100%	66	100%

Nous constatons cette année une certaine homogénéité dans les différentes nationalités prises en charge.

8 DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

L'établissement est engagé durablement dans une recherche d'amélioration continue de ses pratiques par l'évaluation des effets de ses prestations sur les usagers. Le dossier de l'utilisateur intègre les deux questionnaires de satisfaction concernant les thématiques particulièrement évaluées.

L'implication des usagers se poursuit depuis au travers d'enquêtes de satisfaction sur deux thématiques :

- L'accès à l'autonomie par l'obtention d'un logement et la capacité à l'habiter et à s'y maintenir. Cette thématique est commune à l'ensemble des établissements de l'ARS engagés dans la démarche d'évaluation interne. La passation de ce questionnaire se fait au moment de la sortie du résident.
- La qualité de l'accueil et de l'admission, depuis la présentation de la prestation et du premier contact jusqu'à la signature du contrat de séjour. La passation de ce questionnaire se fait un peu après l'admission. Un questionnaire par adulte est remis.

Les enquêtes sont saisies via le logiciel AGEVAL ce qui modifie la présentation des résultats joints en annexes.

Nous constatons cette année encore que le nombre de questionnaire récupéré reste très faible voire inexistant pour les questionnaires traitant de l'accès à l'autonomie. Les résultats sont présentés en annexe.





QUESTIONNAIRE ENTREE collectivité 2022

CHRS CAMILLE MATHIS

3 réponses (6% du nombre de réponses attendues)



Filtres

Vous visualisez les réponses

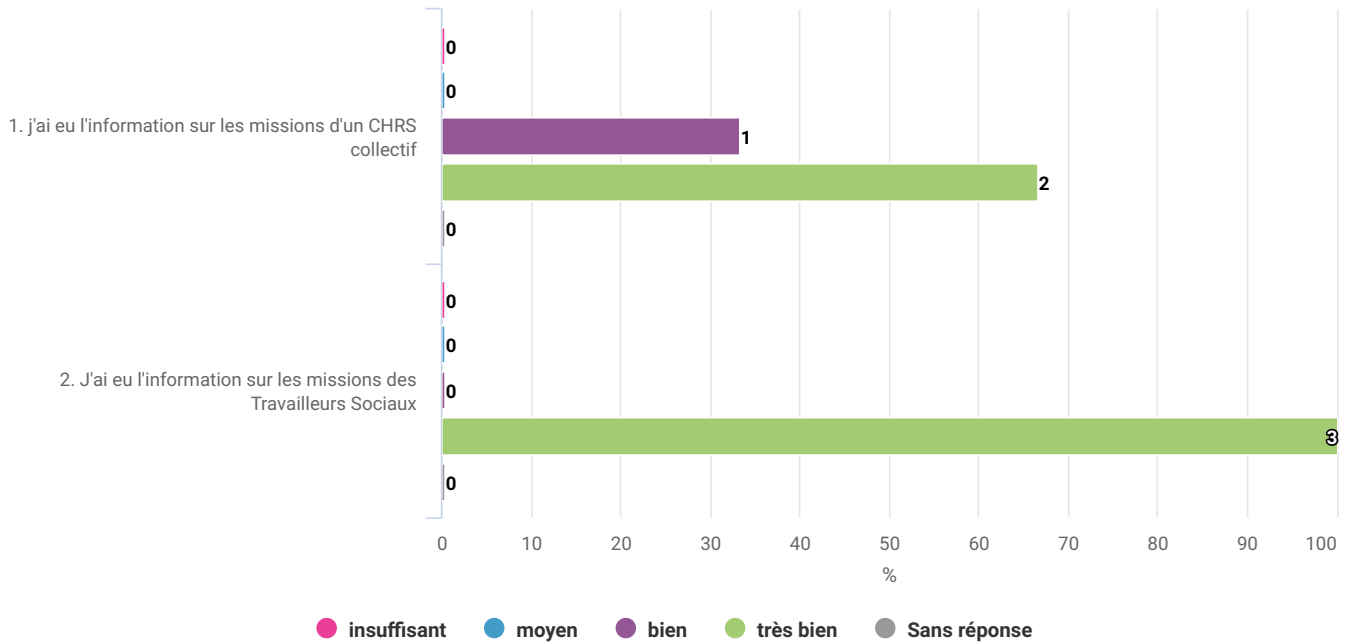
- qui concernent la période du **10/01/2023 au 10/01/2023**

3 réponses (6% du nombre de réponses attendues)

Evaluation de la qualité des informations données avant l'admission

1. A mon arrivée

3 réponses (6% des répondants)

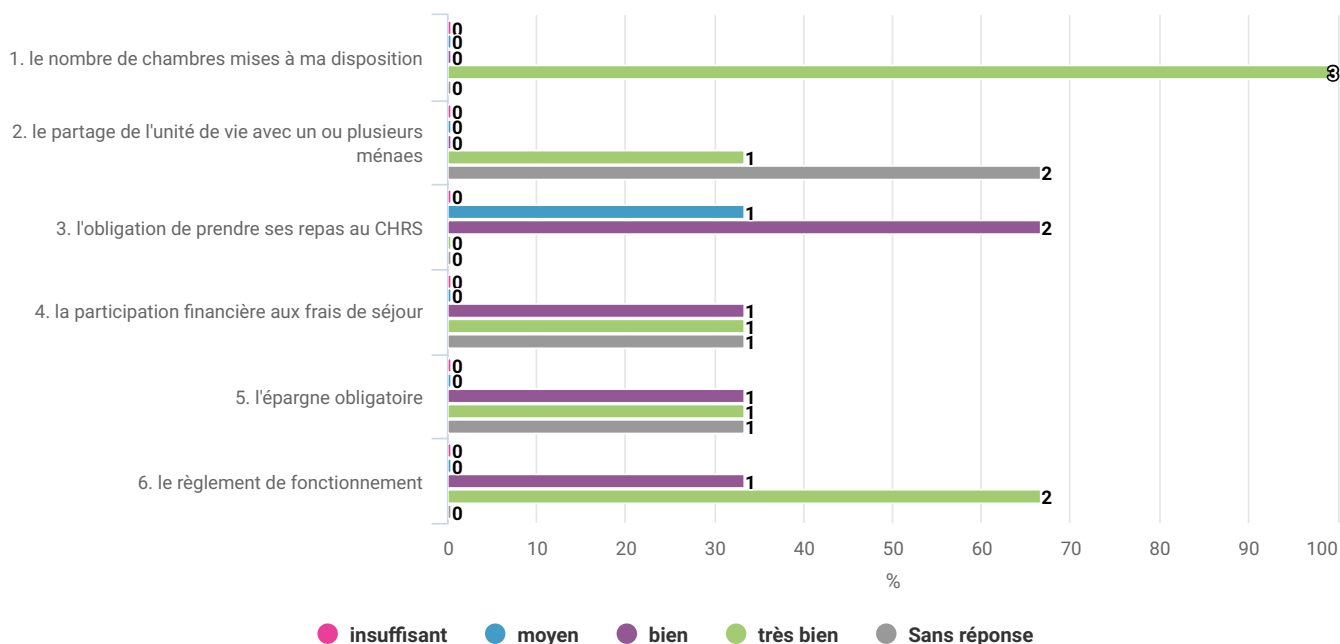


Résultats par sous-questions :

Numéro	Titre	insuffisant	moyen	bien	très bien	Sans réponse
1	j'ai eu l'information sur les missions d'un CHRS collectif	0 (0%)	0 (0%)	1 (33.3%)	2 (66.7%)	0 (0%)
2	J'ai eu l'information sur les missions des Travaillleurs Sociaux	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
Répartition des réponses		0 (0% des réponses)	0 (0% des réponses)	1 (16.7% des réponses)	5 (83.3% des réponses)	0 (0% des réponses)

2. concernant les conditions matérielles de mon hébergement, j'ai eu l'information sur

3 réponses (6% des répondants)



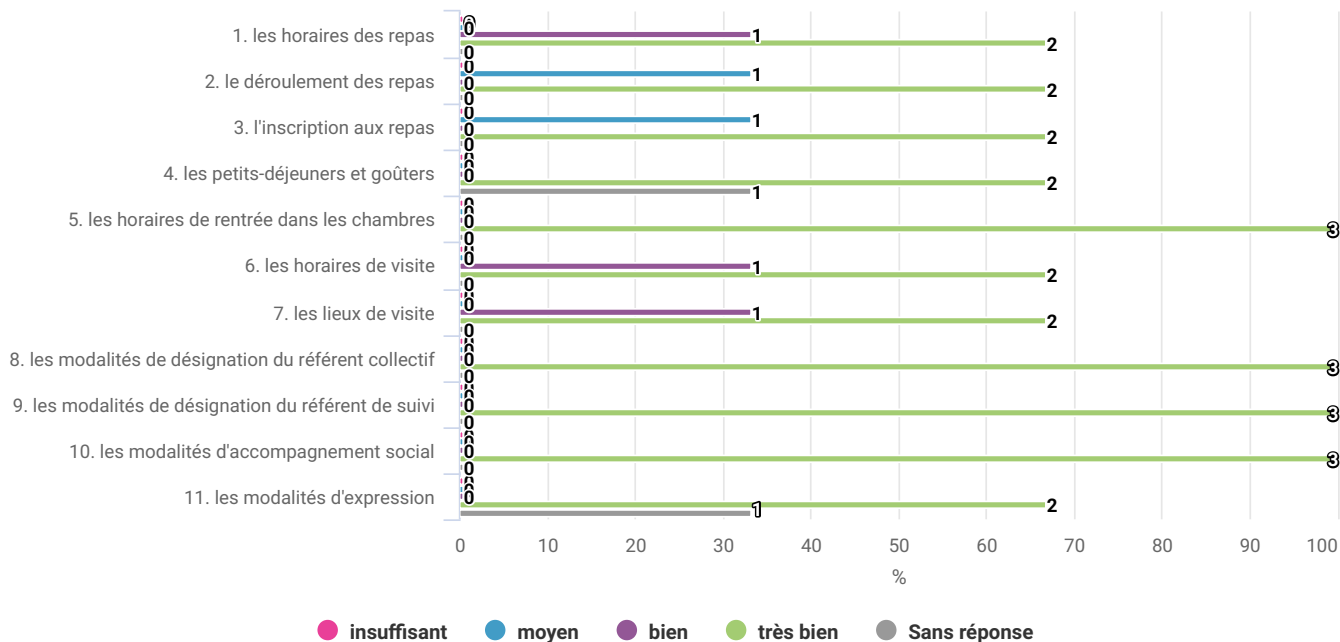
Résultats par sous-questions :

Numéro	Titre	insuffisant	moyen	bien	très bien	Sans réponse
1	le nombre de chambres mises à ma disposition	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
2	le partage de l'unité de vie avec un ou plusieurs ménaes	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	1 (33.3%)	2 (66.7%)
3	l'obligation de prendre ses repas au CHRS	0 (0%)	1 (33.3%)	2 (66.7%)	0 (0%)	0 (0%)
4	la participation financière aux frais de séjour	0 (0%)	0 (0%)	1 (33.3%)	1 (33.3%)	1 (33.3%)
5	l'épargne obligatoire	0 (0%)	0 (0%)	1 (33.3%)	1 (33.3%)	1 (33.3%)
6	le règlement de fonctionnement	0 (0%)	0 (0%)	1 (33.3%)	2 (66.7%)	0 (0%)
Répartition des réponses		0 (0% des réponses)	1 (5.6% des réponses)	5 (27.8% des réponses)	8 (44.4% des réponses)	4 (22.2% des réponses)

Evaluation de la qualité des informations données lors de l'admission

3. j'ai eu les informations nécessaires sur

3 réponses (6% des répondants)



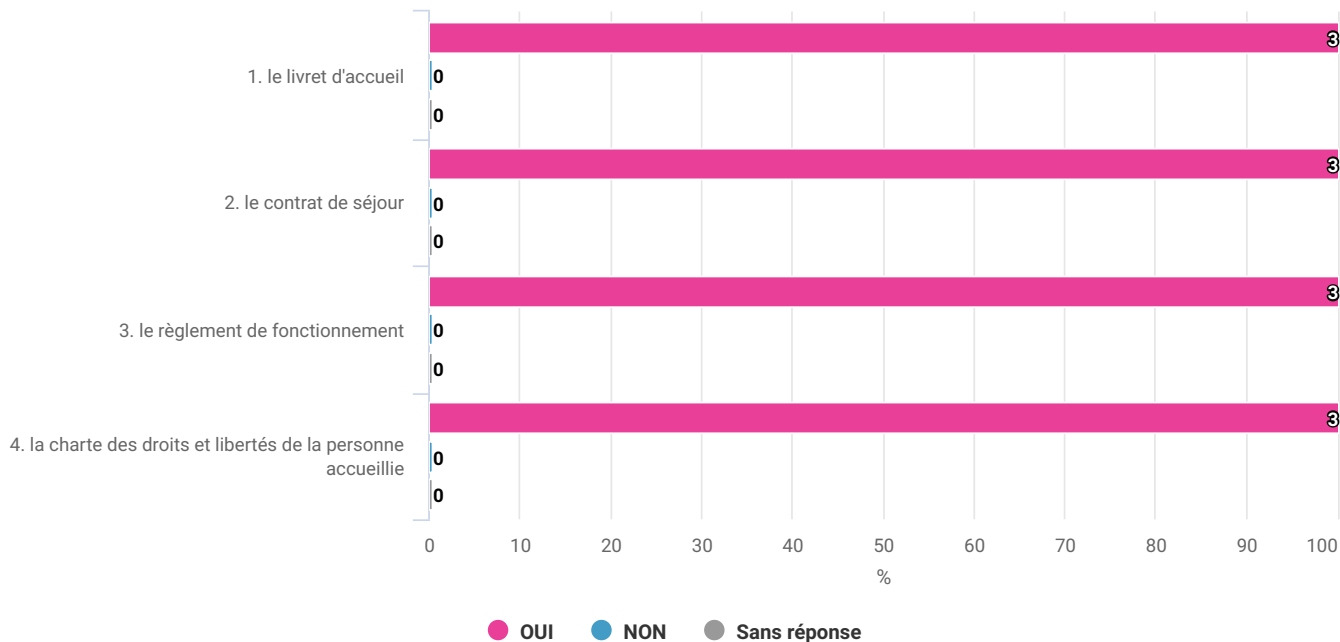
Résultats par sous-questions :

Numéro	Titre	insuffisant	moyen	bien	très bien	Sans réponse
1	les horaires des repas	0 (0%)	0 (0%)	1 (33.3%)	2 (66.7%)	0 (0%)
2	le déroulement des repas	0 (0%)	1 (33.3%)	0 (0%)	2 (66.7%)	0 (0%)
3	l'inscription aux repas	0 (0%)	1 (33.3%)	0 (0%)	2 (66.7%)	0 (0%)
4	les petits-déjeuners et goûters	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	2 (66.7%)	1 (33.3%)
5	les horaires de rentrée dans les chambres	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
6	les horaires de visite	0 (0%)	0 (0%)	1 (33.3%)	2 (66.7%)	0 (0%)
7	les lieux de visite	0 (0%)	0 (0%)	1 (33.3%)	2 (66.7%)	0 (0%)
8	les modalités de désignation du référent collectif	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
9	les modalités de désignation du référent de suivi	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
10	les modalités d'accompagnement social	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
11	les modalités d'expression	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	2 (66.7%)	1 (33.3%)
Répartition des réponses		0 (0% des réponses)	2 (6.1% des réponses)	3 (9.1% des réponses)	26 (78.8% des réponses)	2 (6.1% des réponses)

Evaluation des documents remis lors de l'admission

4. le travailleur social m'a remis

3 réponses (6% des répondants)

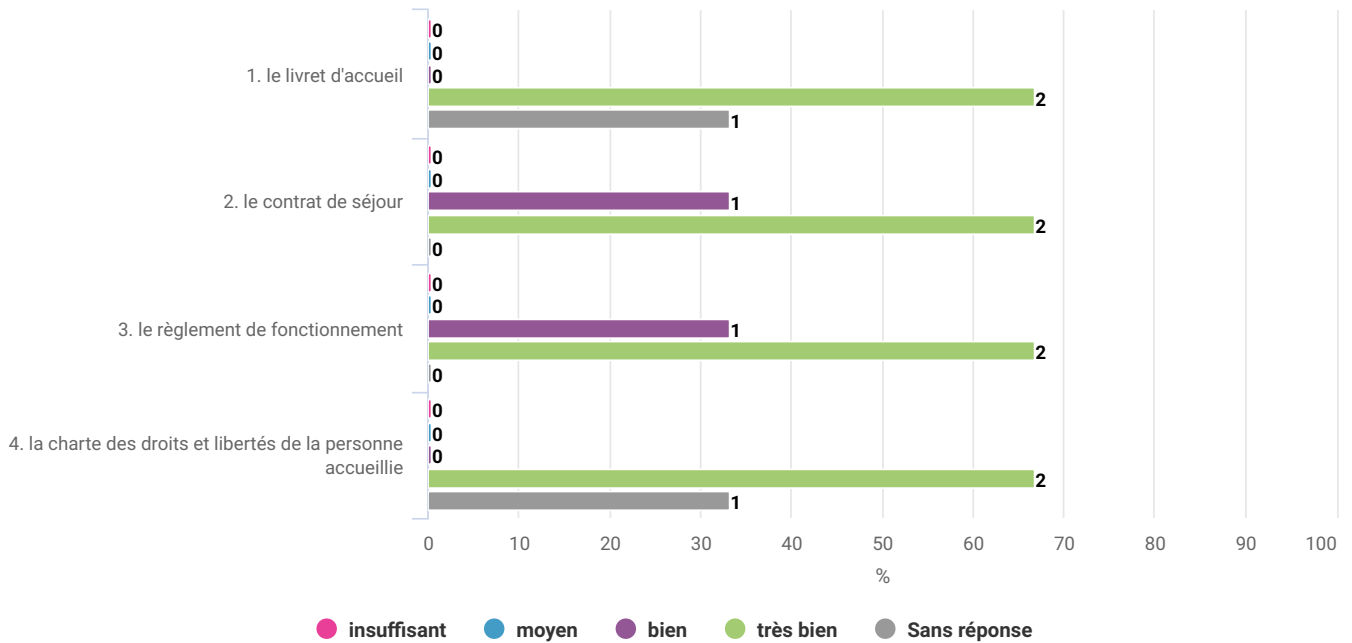


Résultats par sous-questions :

Numéro	Titre	OUI	NON	Sans réponse
1	le livret d'accueil	3 (100%)	0 (0%)	0 (0%)
2	le contrat de séjour	3 (100%)	0 (0%)	0 (0%)
3	le règlement de fonctionnement	3 (100%)	0 (0%)	0 (0%)
4	la charte des droits et libertés de la personne accueillie	3 (100%)	0 (0%)	0 (0%)
Répartition des réponses		12 (100% des réponses)	0 (0% des réponses)	0 (0% des réponses)

5. j'ai compris les informations contenues dans

2 réponses (4% des répondants)

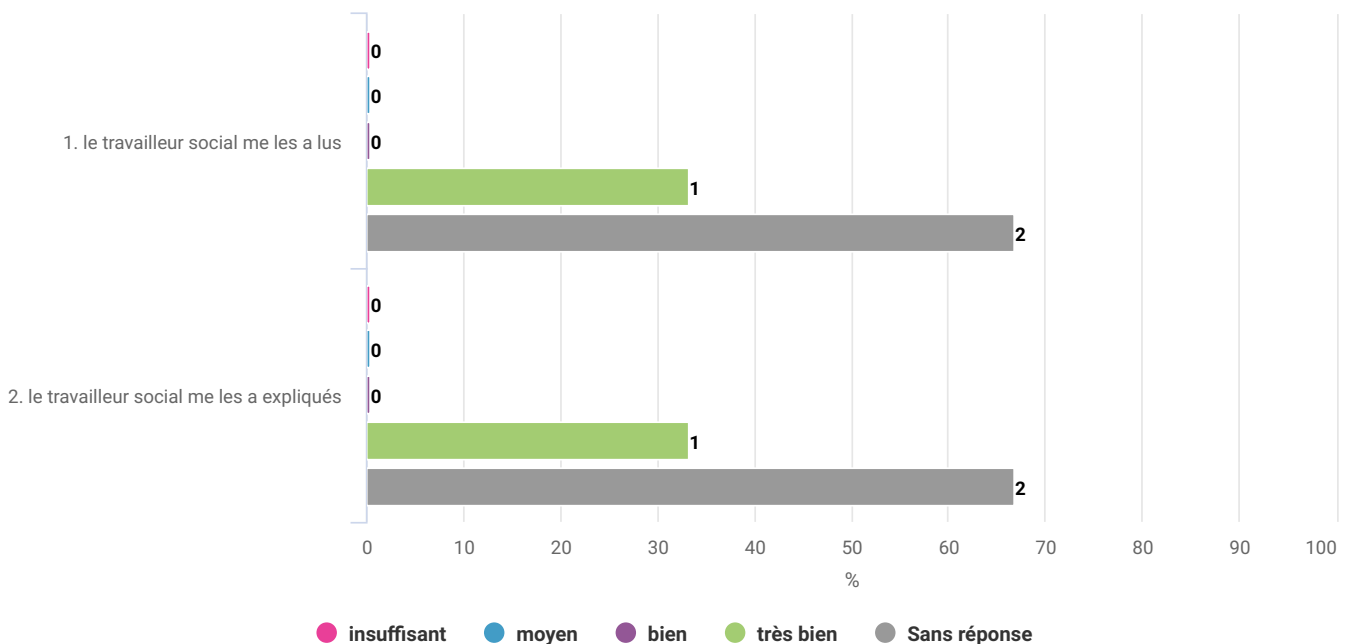


Résultats par sous-questions :

Numéro	Titre	insuffisant	moyen	bien	très bien	Sans réponse
1	le livret d'accueil	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	2 (66.7%)	1 (33.3%)
2	le contrat de séjour	0 (0%)	0 (0%)	1 (33.3%)	2 (66.7%)	0 (0%)
3	le règlement de fonctionnement	0 (0%)	0 (0%)	1 (33.3%)	2 (66.7%)	0 (0%)
4	la charte des droits et libertés de la personne accueillie	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	2 (66.7%)	1 (33.3%)
Répartition des réponses		0 (0% des réponses)	0 (0% des réponses)	2 (16.7% des réponses)	8 (66.7% des réponses)	2 (16.7% des réponses)

6. je ne sais pas lire ou je n'ai pas compris les documents

1 réponse (2% des répondants)



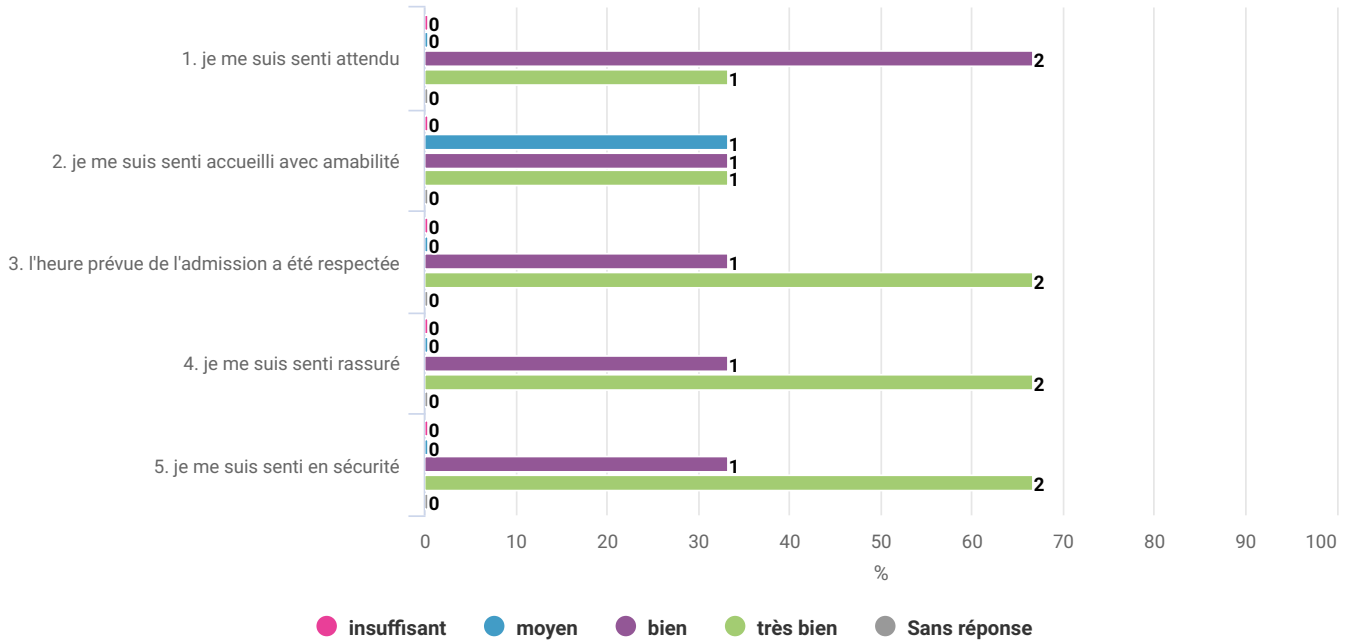
Résultats par sous-questions :

Numéro	Titre	insuffisant	moyen	bien	très bien	Sans réponse
1	le travailleur social me les a lus	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	1 (33.3%)	2 (66.7%)
2	le travailleur social me les a expliqués	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	1 (33.3%)	2 (66.7%)
	Répartition des réponses	0 (0% des réponses)	0 (0% des réponses)	0 (0% des réponses)	2 (33.3% des réponses)	4 (66.7% des réponses)

Evaluation de la qualité de l'accueil le jour de l'admission par le personnel

7. à mon arrivée

3 réponses (6% des répondants)

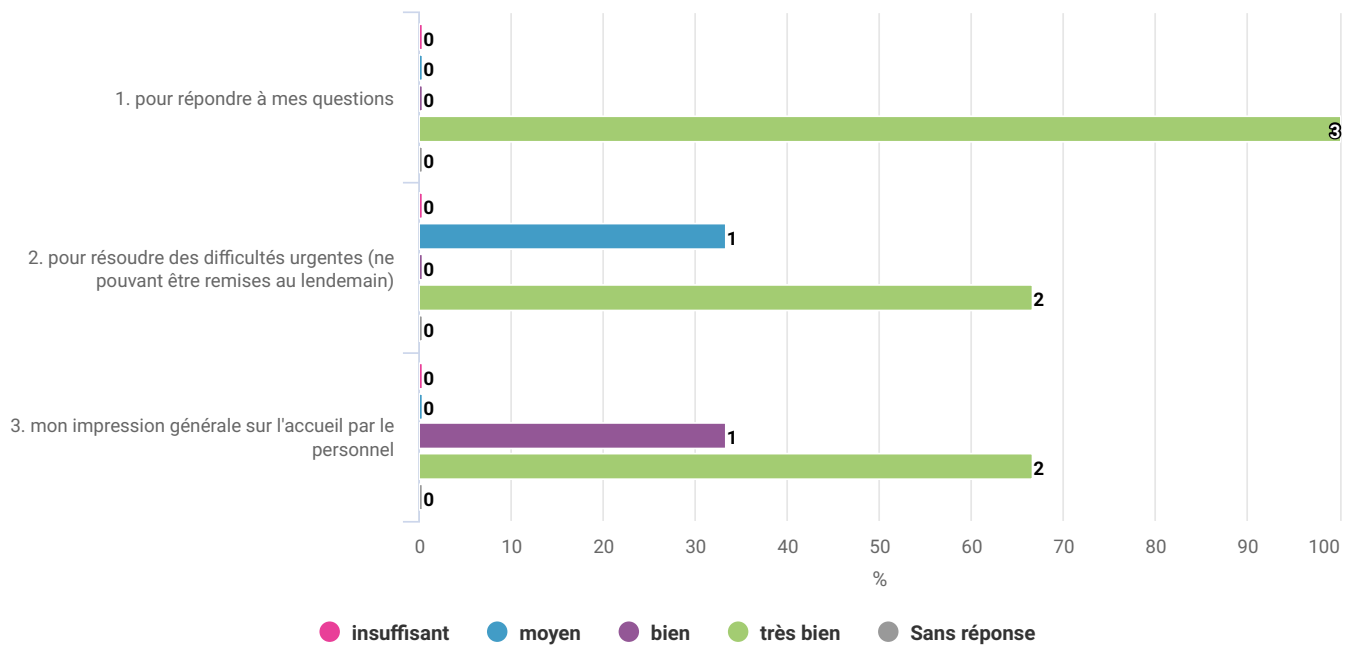


Résultats par sous-questions :

Numéro	Titre	insuffisant	moyen	bien	très bien	Sans réponse
1	je me suis senti attendu	0 (0%)	0 (0%)	2 (66.7%)	1 (33.3%)	0 (0%)
2	je me suis senti accueilli avec amabilité	0 (0%)	1 (33.3%)	1 (33.3%)	1 (33.3%)	0 (0%)
3	l'heure prévue de l'admission a été respectée	0 (0%)	0 (0%)	1 (33.3%)	2 (66.7%)	0 (0%)
4	je me suis senti rassuré	0 (0%)	0 (0%)	1 (33.3%)	2 (66.7%)	0 (0%)
5	je me suis senti en sécurité	0 (0%)	0 (0%)	1 (33.3%)	2 (66.7%)	0 (0%)
	Répartition des réponses	0 (0% des réponses)	1 (6.7% des réponses)	6 (40% des réponses)	8 (53.3% des réponses)	0 (0% des réponses)

8. le personnel a été disponible

3 réponses (6% des répondants)



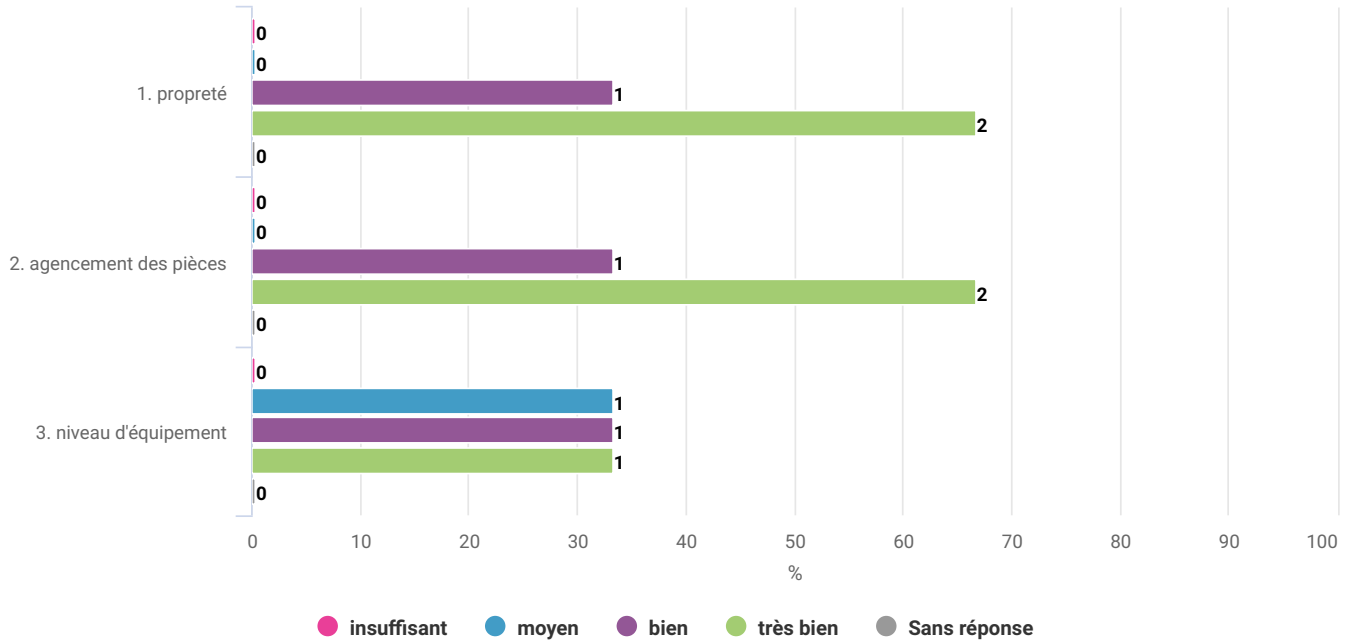
Résultats par sous-questions :

Numéro	Titre	insuffisant	moyen	bien	très bien	Sans réponse
1	pour répondre à mes questions	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
2	pour résoudre des difficultés urgentes (ne pouvant être remises au lendemain)	0 (0%)	1 (33.3%)	0 (0%)	2 (66.7%)	0 (0%)
3	mon impression générale sur l'accueil par le personnel	0 (0%)	0 (0%)	1 (33.3%)	2 (66.7%)	0 (0%)
Répartition des réponses		0 (0% des réponses)	1 (11.1% des réponses)	1 (11.1% des réponses)	7 (77.8% des réponses)	0 (0% des réponses)

Evaluation portant sur les locaux

9. les locaux collectifs

3 réponses (6% des répondants)

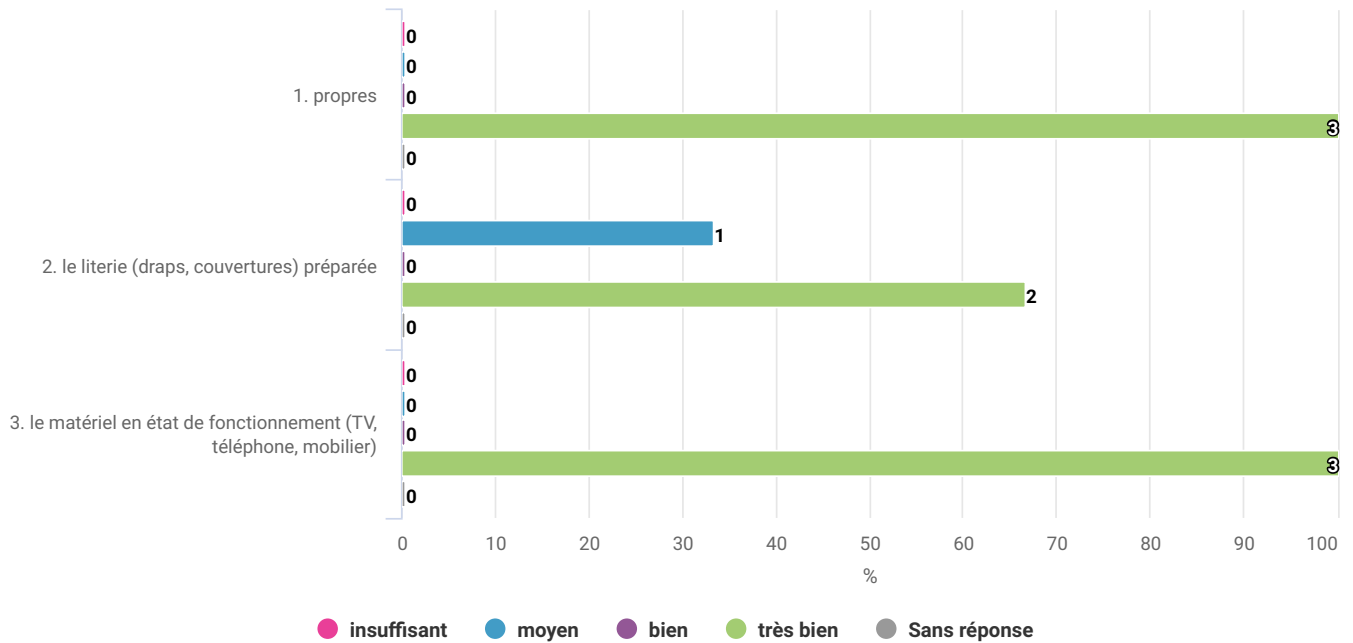


Résultats par sous-questions :

Numéro	Titre	insuffisant	moyen	bien	très bien	Sans réponse
1	propreté	0 (0%)	0 (0%)	1 (33.3%)	2 (66.7%)	0 (0%)
2	agencement des pièces	0 (0%)	0 (0%)	1 (33.3%)	2 (66.7%)	0 (0%)
3	niveau d'équipement	0 (0%)	1 (33.3%)	1 (33.3%)	1 (33.3%)	0 (0%)
Répartition des réponses		0 (0% des réponses)	1 (11.1% des réponses)	3 (33.3% des réponses)	5 (55.6% des réponses)	0 (0% des réponses)

10. la ou les chambre étaient

3 réponses (6% des répondants)

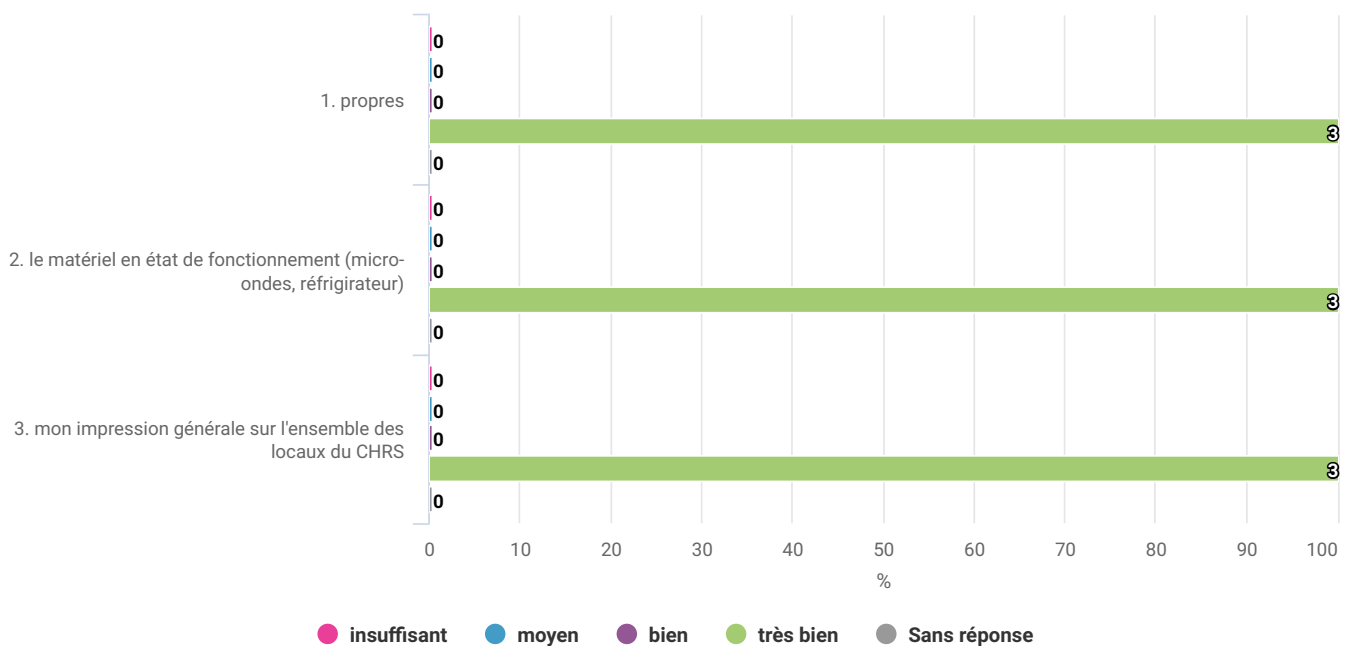


Résultats par sous-questions :

Numéro	Titre	insuffisant	moyen	bien	très bien	Sans réponse
1	propres	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
2	le literie (draps, couvertures) préparée	0 (0%)	1 (33.3%)	0 (0%)	2 (66.7%)	0 (0%)
3	le matériel en état de fonctionnement (TV, téléphone, mobilier)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
Répartition des réponses		0 (0% des réponses)	1 (11.1% des réponses)	0 (0% des réponses)	8 (88.9% des réponses)	0 (0% des réponses)

11. les parties communes (coin, cuisine, sanitaires) étaient

3 réponses (6% des répondants)



Résultats par sous-questions :

Numéro	Titre	insuffisant	moyen	bien	très bien	Sans réponse
1	propres	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
2	le matériel en état de fonctionnement (micro-ondes, réfrigérateur)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
3	mon impression générale sur l'ensemble des locaux du CHRS	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
	Répartition des réponses	0 (0% des réponses)	0 (0% des réponses)	0 (0% des réponses)	9 (100% des réponses)	0 (0% des réponses)



SORTIE LOGEMENT COLLECTIF 2022

CHRS CAMILLE MATHIS

3 réponses



Filtres

Vous visualisez les réponses

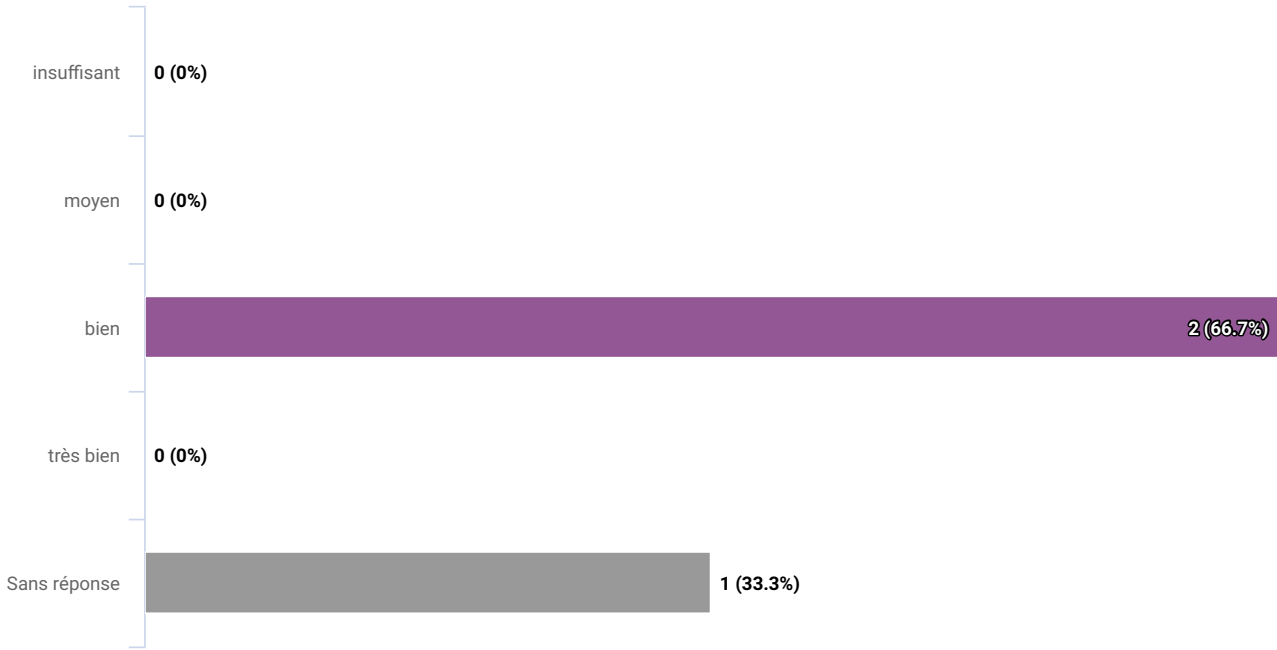
- qui concernent la période du **10/01/2023 au 10/01/2023**

3 réponses

Vos souhaits en matière de logement ont-ils été respectés ?

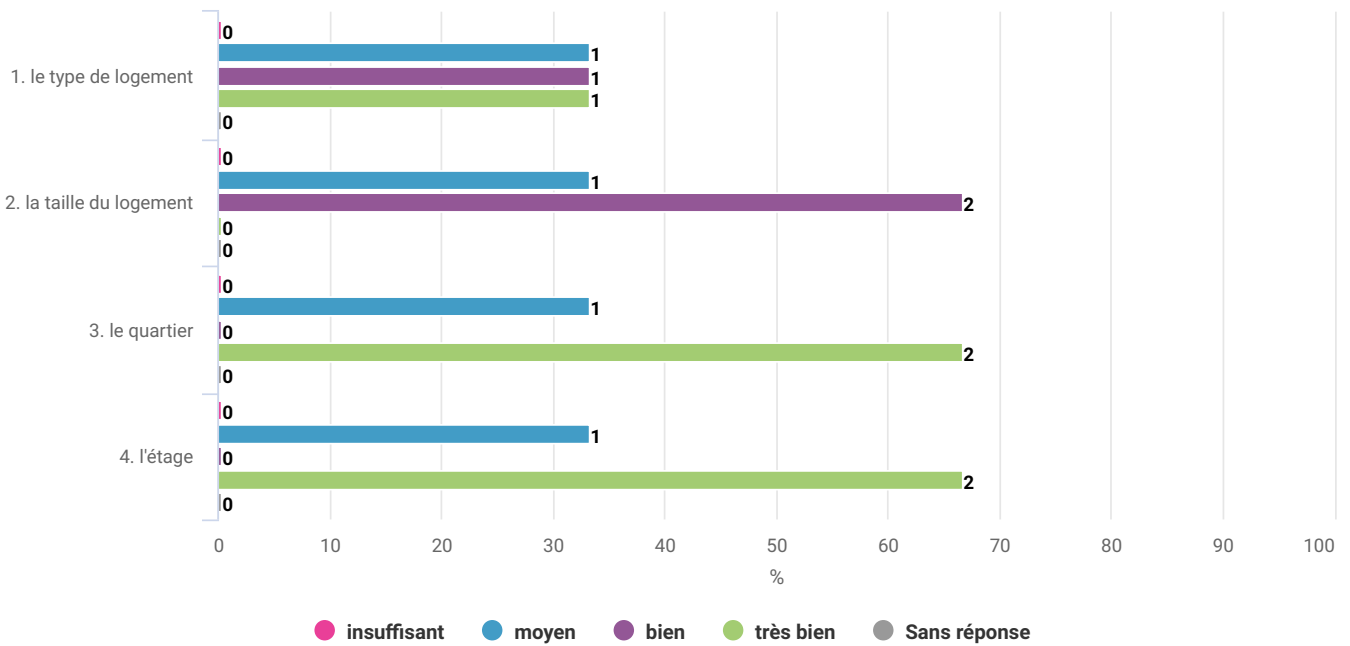
1. impression globale

2 réponses



2. et notamment concernant

3 réponses



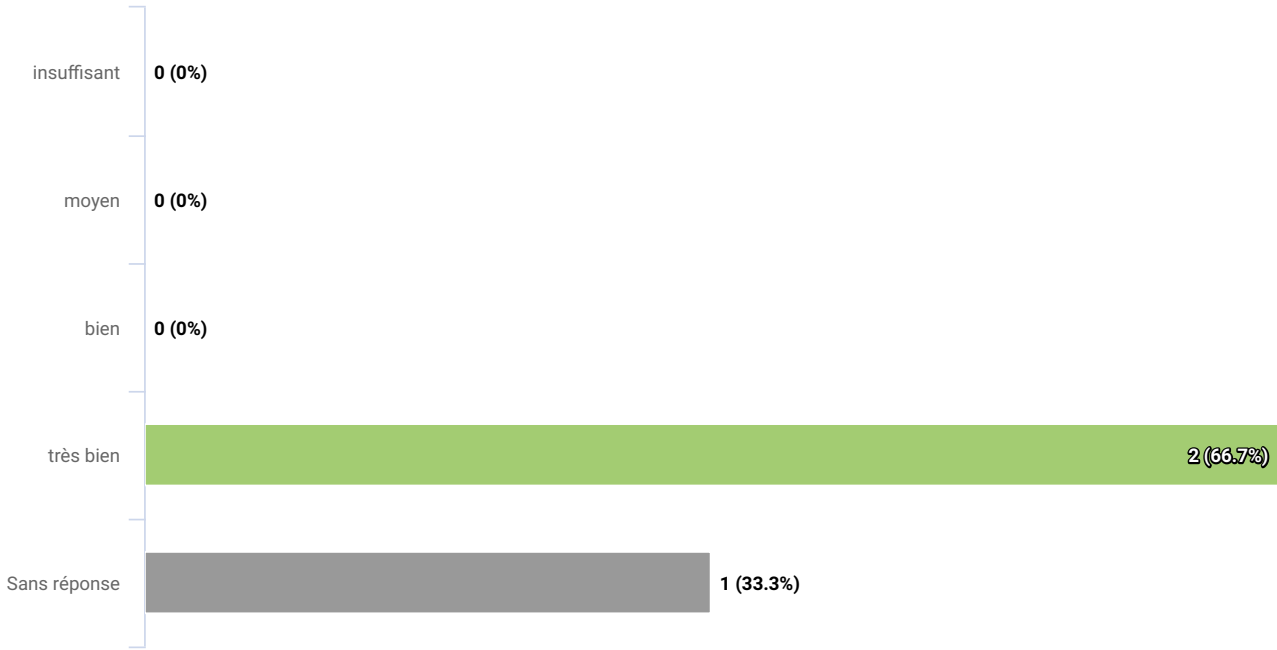
Résultats par sous-questions :

Numéro	Titre	insuffisant	moyen	bien	très bien	Sans réponse
1	le type de logement	0 (0%)	1 (33.3%)	1 (33.3%)	1 (33.3%)	0 (0%)
2	la taille du logement	0 (0%)	1 (33.3%)	2 (66.7%)	0 (0%)	0 (0%)
3	le quartier	0 (0%)	1 (33.3%)	0 (0%)	2 (66.7%)	0 (0%)
4	l'étage	0 (0%)	1 (33.3%)	0 (0%)	2 (66.7%)	0 (0%)
	Répartition des réponses	0 (0% des réponses)	4 (33.3% des réponses)	3 (25% des réponses)	5 (41.7% des réponses)	0 (0% des réponses)

Votre logement est situé à proximité des structures et équipements publics

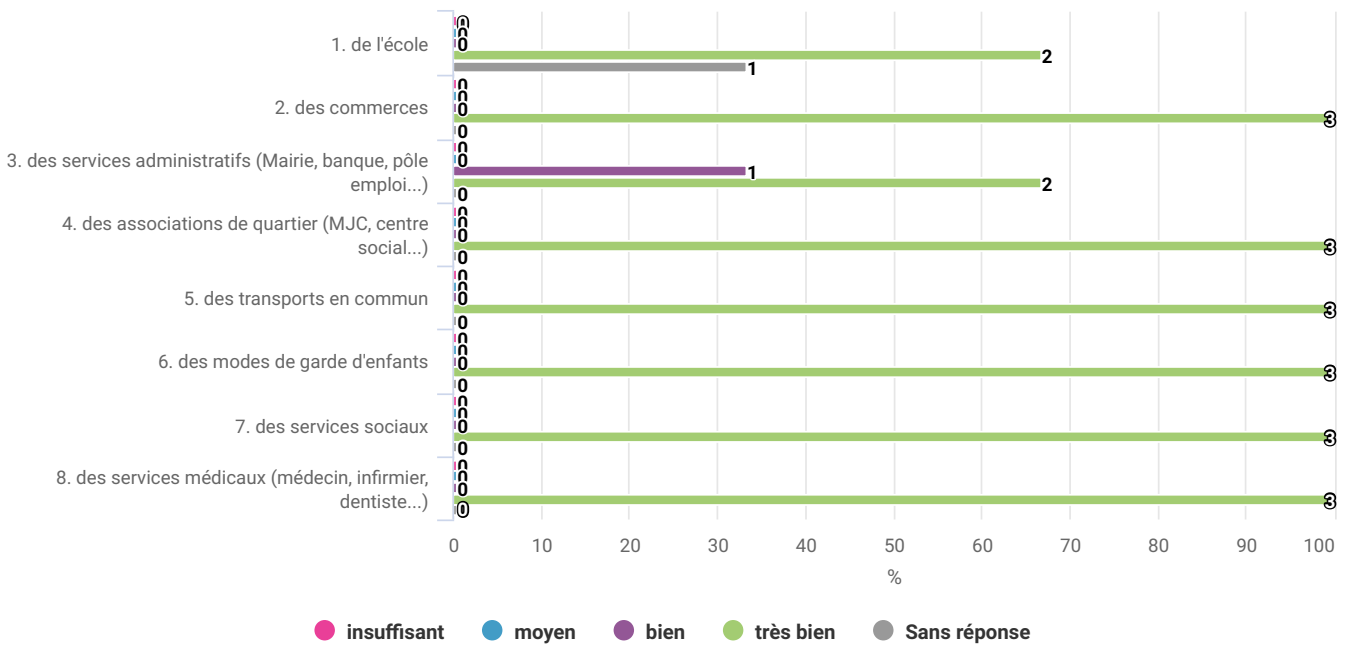
3. impression générale

2 réponses



4. et notamment à proximité

2 réponses



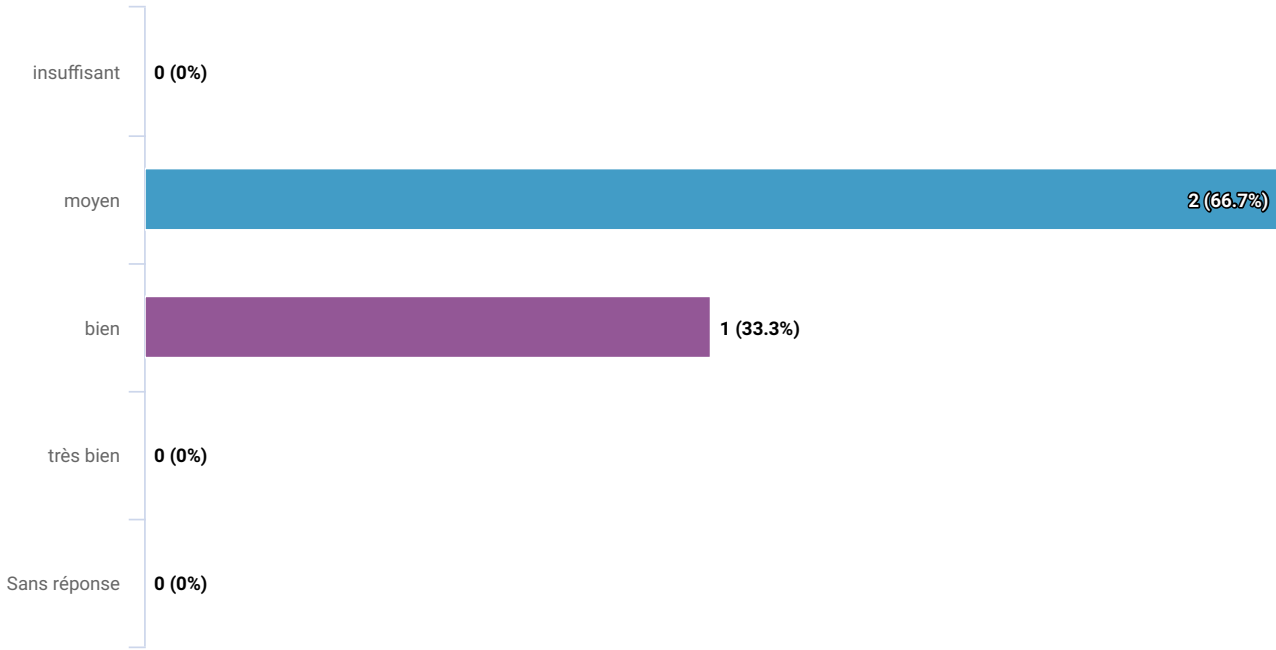
Résultats par sous-questions :

Numéro	Titre	insuffisant	moyen	bien	très bien	Sans réponse
1	de l'école	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	2 (66.7%)	1 (33.3%)
2	des commerces	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
3	des services administratifs (Mairie, banque, pôle emploi...)	0 (0%)	0 (0%)	1 (33.3%)	2 (66.7%)	0 (0%)
4	des associations de quartier (MJC, centre social...)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
5	des transports en commun	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
6	des modes de garde d'enfants	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
7	des services sociaux	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
8	des services médicaux (médecin, infirmier, dentiste...)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
Répartition des réponses		0 (0% des réponses)	0 (0% des réponses)	1 (4.2% des réponses)	22 (91.7% des réponses)	1 (4.2% des réponses)

Comment jugez-vous le niveau de confort et d'équipement du logement ?

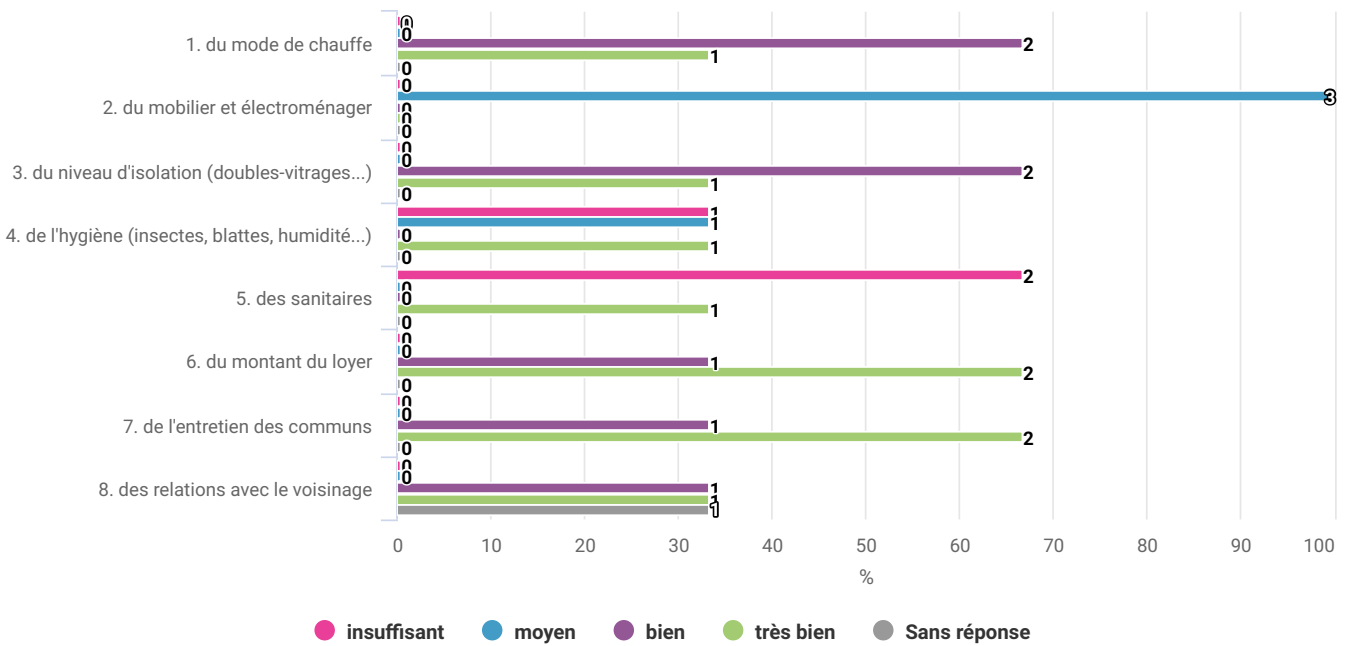
5. de manière globale

3 réponses



6. Etes-vous satisfait ?

3 réponses



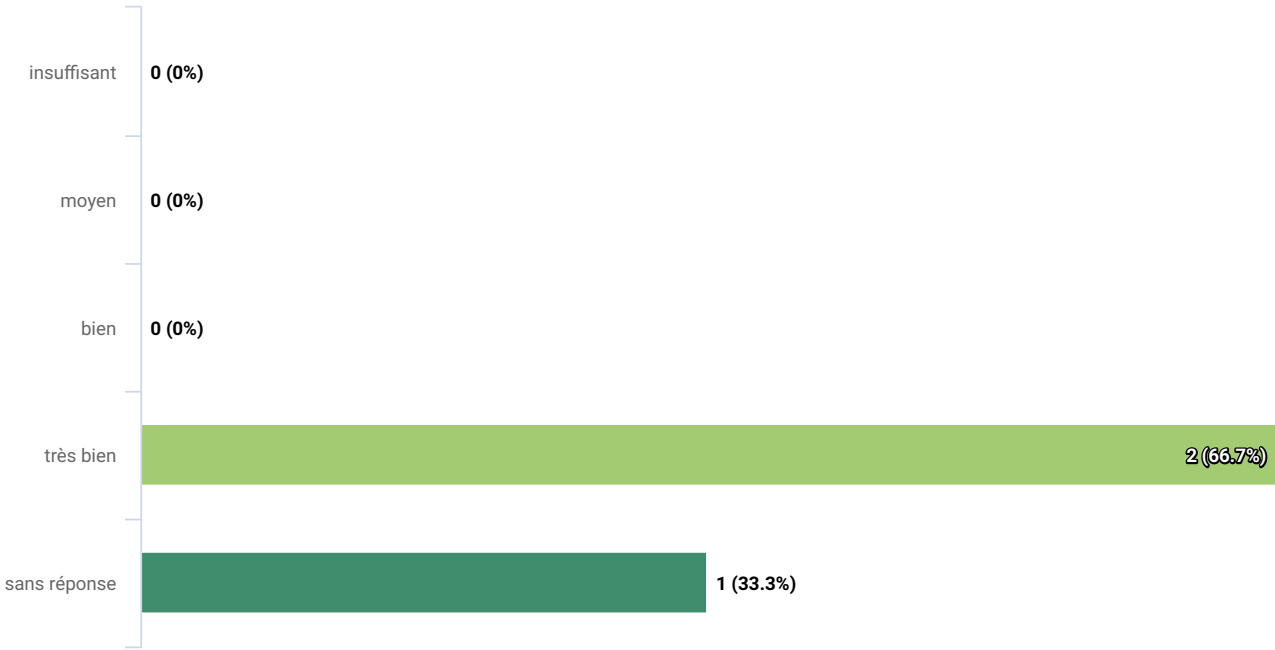
Résultats par sous-questions :

Numéro	Titre	insuffisant	moyen	bien	très bien	Sans réponse
1	du mode de chauffe	0 (0%)	0 (0%)	2 (66.7%)	1 (33.3%)	0 (0%)
2	du mobilier et électroménager	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
3	du niveau d'isolation (doubles-vitrages...)	0 (0%)	0 (0%)	2 (66.7%)	1 (33.3%)	0 (0%)
4	de l'hygiène (insectes, blattes, humidité...)	1 (33.3%)	1 (33.3%)	0 (0%)	1 (33.3%)	0 (0%)
5	des sanitaires	2 (66.7%)	0 (0%)	0 (0%)	1 (33.3%)	0 (0%)
6	du montant du loyer	0 (0%)	0 (0%)	1 (33.3%)	2 (66.7%)	0 (0%)
7	de l'entretien des communs	0 (0%)	0 (0%)	1 (33.3%)	2 (66.7%)	0 (0%)
8	des relations avec le voisinage	0 (0%)	0 (0%)	1 (33.3%)	1 (33.3%)	1 (33.3%)
	Répartition des réponses	3 (12.5% des réponses)	4 (16.7% des réponses)	7 (29.2% des réponses)	9 (37.5% des réponses)	1 (4.2% des réponses)

Comment jugez-vous l'intervention de l'ARS ?

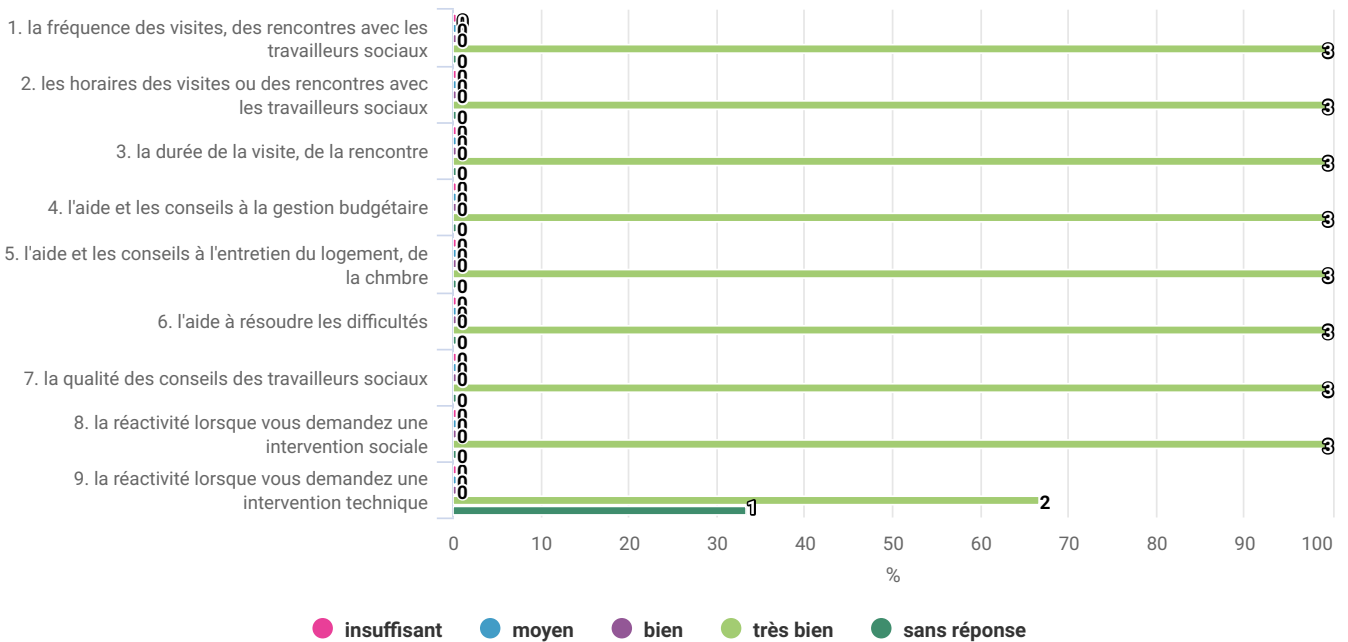
7. de manière globale

3 réponses



8. et notamment concernant

3 réponses



Résultats par sous-questions :

Numéro	Titre	insuffisant	moyen	bien	très bien	sans réponse
1	la fréquence des visites, des rencontres avec les travailleurs sociaux	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
2	les horaires des visites ou des rencontres avec les travailleurs sociaux	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
3	la durée de la visite, de la rencontre	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
4	l'aide et les conseils à la gestion budgétaire	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
5	l'aide et les conseils à l'entretien du logement, de la chambre	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
6	l'aide à résoudre les difficultés	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
7	la qualité des conseils des travailleurs sociaux	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
8	la réactivité lorsque vous demandez une intervention sociale	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
9	la réactivité lorsque vous demandez une intervention technique	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	2 (66.7%)	1 (33.3%)
Répartition des réponses		0 (0% des réponses)	0 (0% des réponses)	0 (0% des réponses)	26 (96.3% des réponses)	1 (3.7% des réponses)

Diriez-vous que l'accompagnement de l'ARS vous a permis de faire évoluer votre situation ?

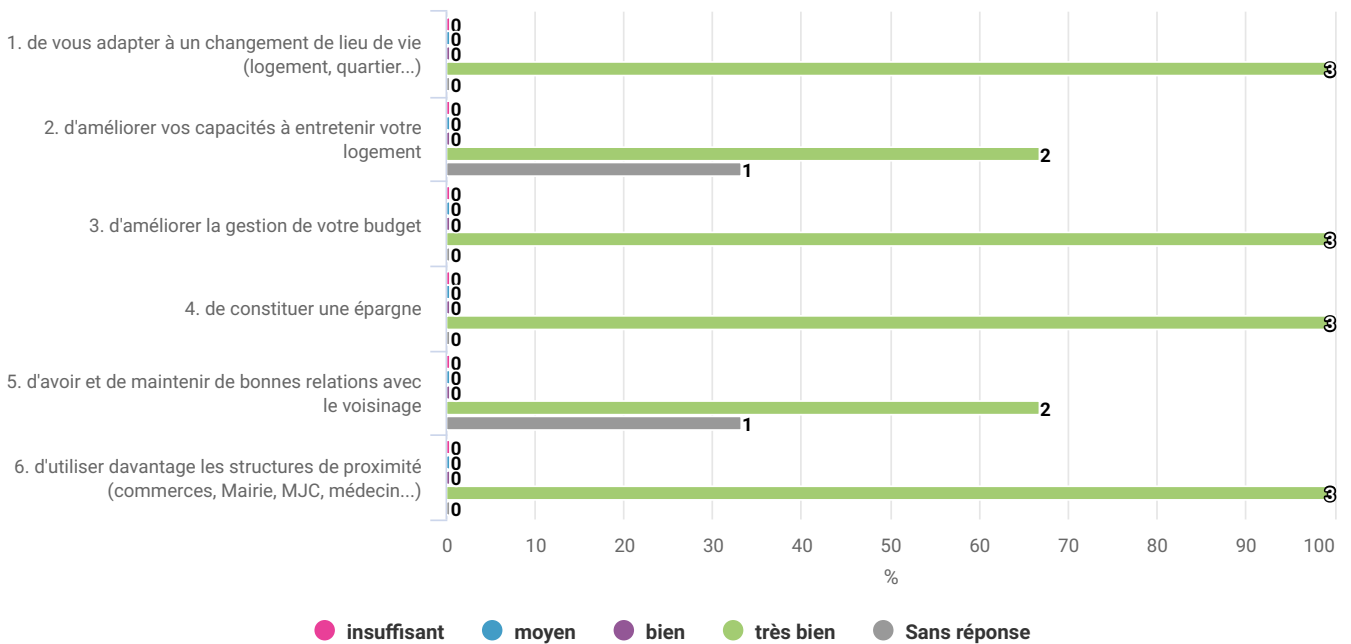
9. de manière globale

3 réponses



10. et notamment

3 réponses



Résultats par sous-questions :

Numéro	Titre	insuffisant	moyen	bien	très bien	Sans réponse
1	de vous adapter à un changement de lieu de vie (logement, quartier...)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
2	d'améliorer vos capacités à entretenir votre logement	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	2 (66.7%)	1 (33.3%)
3	d'améliorer la gestion de votre budget	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
4	de constituer une épargne	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
5	d'avoir et de maintenir de bonnes relations avec le voisinage	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	2 (66.7%)	1 (33.3%)
6	d'utiliser davantage les structures de proximité (commerces, Mairie, MJC, médecin...)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	0 (0%)
Répartition des réponses		0 (0% des réponses)	0 (0% des réponses)	0 (0% des réponses)	16 (88.9% des réponses)	2 (11.1% des réponses)

SORTIE LOGEMENT CHRS DIFFUS 2022

CHRS CAMILLE MATHIS

5 réponses (16.67% du nombre de réponses attendues)

Filtres

Vous visualisez les réponses

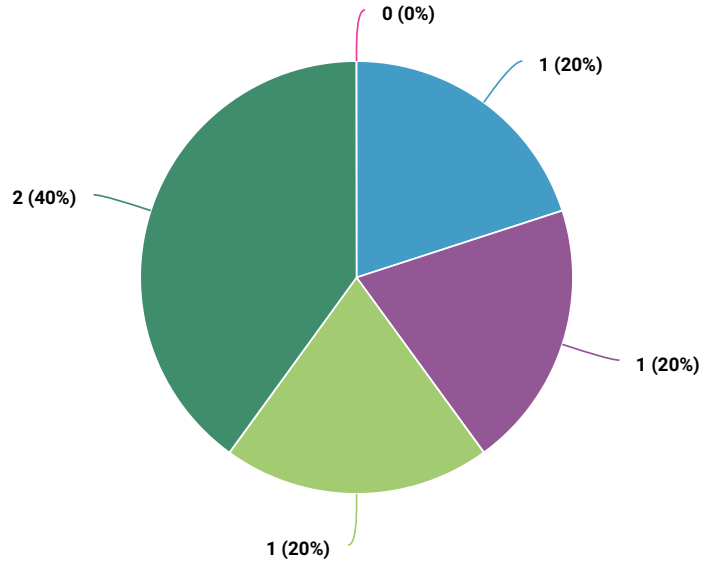
- qui concernent la période du **10/01/2023 au 10/01/2023**

5 réponses (16.67% du nombre de réponses attendues)

QUESTIONNAIRE SORTIE LOGEMENT Logements diffus

1. Vos souhaits en matière de logement on-ils été respectés ?

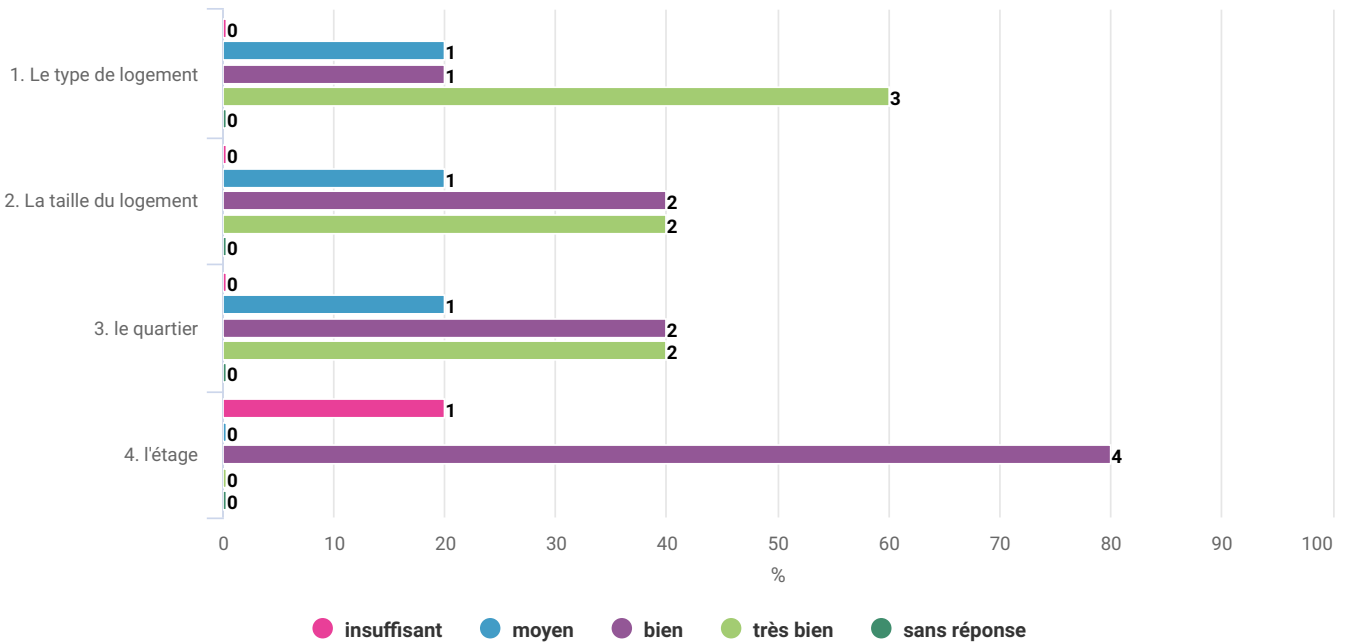
5 réponses (16.67% des répondants)



● Insuffisant : 0 (0%) ● moyen : 1 (20%) ● bien : 1 (20%) ● très bien : 1 (20%) ● Sans réponse : 2 (40%)

2. Et notamment concernant

5 réponses (16.67% des répondants)

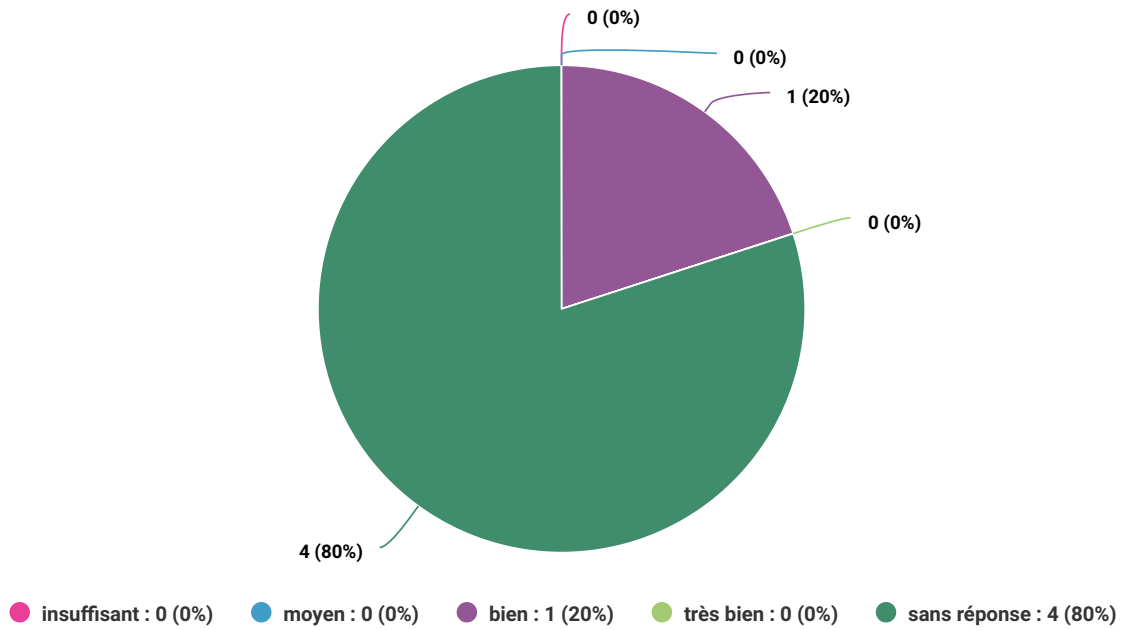


Résultats par sous-questions :

Numéro	Titre	insuffisant	moyen	bien	très bien	sans réponse
1	Le type de logement	0 (0%)	1 (20%)	1 (20%)	3 (60%)	0 (0%)
2	La taille du logement	0 (0%)	1 (20%)	2 (40%)	2 (40%)	0 (0%)
3	le quartier	0 (0%)	1 (20%)	2 (40%)	2 (40%)	0 (0%)
4	l'étage	1 (20%)	0 (0%)	4 (80%)	0 (0%)	0 (0%)
Répartition des réponses		1 (5% des réponses)	3 (15% des réponses)	9 (45% des réponses)	7 (35% des réponses)	0 (0% des réponses)

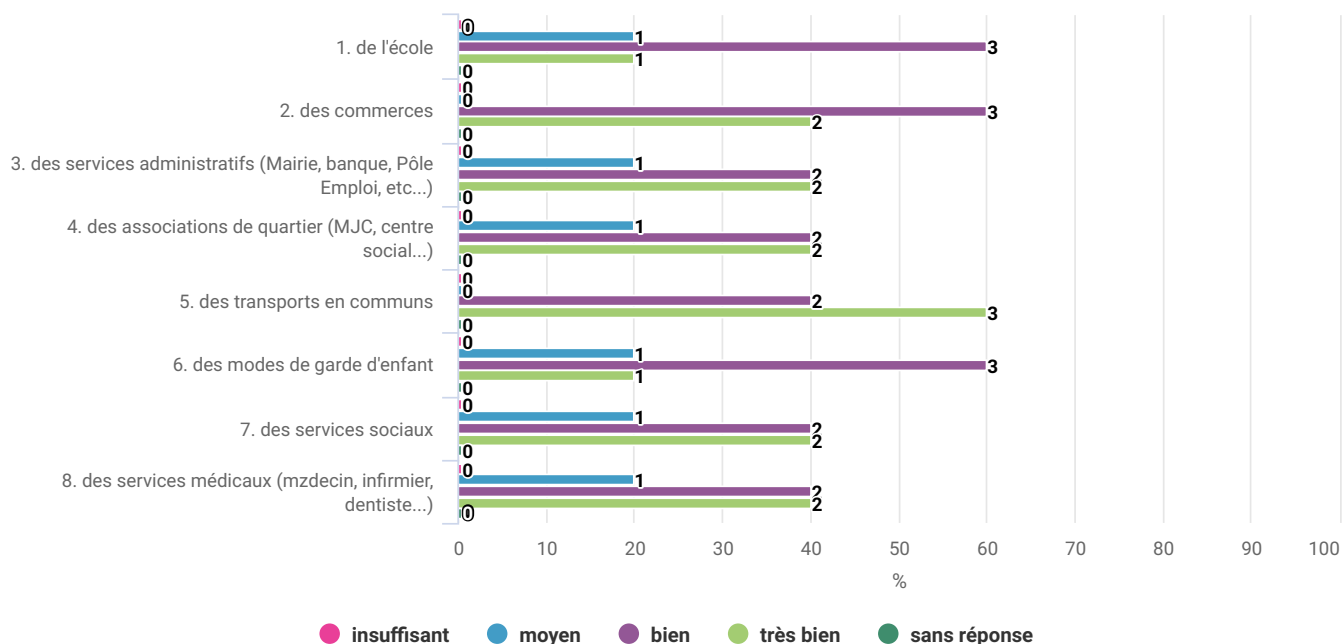
3. Votre logement est situé à proximité des structures et équipements publics ?

5 réponses (16.67% des répondants)



4. et notamment à proximité :

5 réponses (16.67% des répondants)

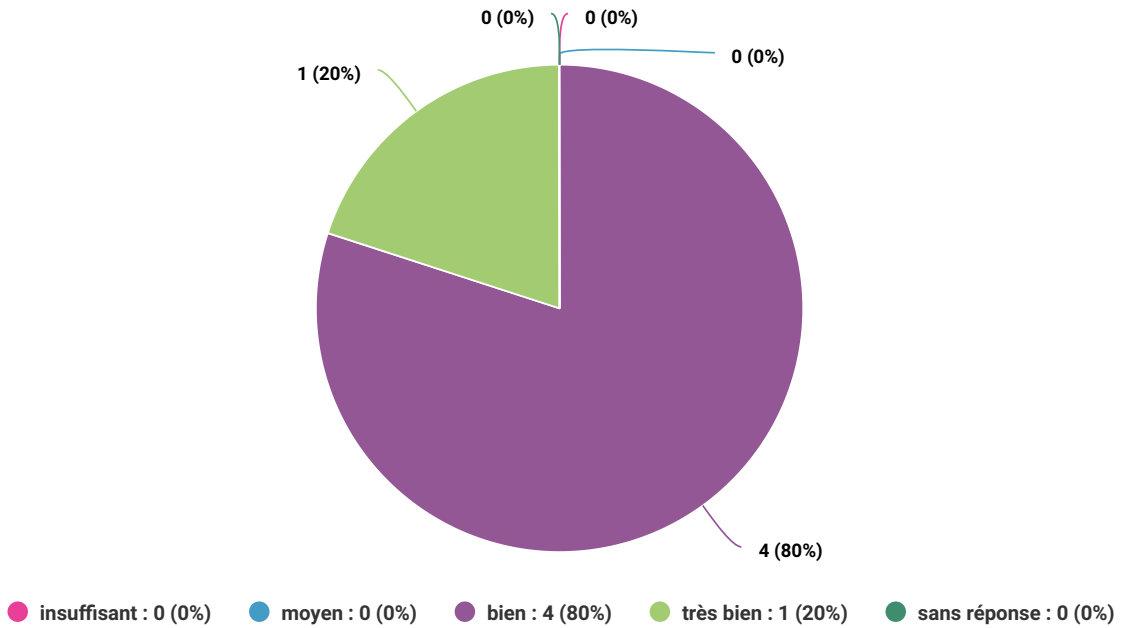


Résultats par sous-questions :

Numéro	Titre	insuffisant	moyen	bien	très bien	sans réponse
1	de l'école	0 (0%)	1 (20%)	3 (60%)	1 (20%)	0 (0%)
2	des commerces	0 (0%)	0 (0%)	3 (60%)	2 (40%)	0 (0%)
3	des services administratifs (Mairie, banque, Pôle Emploi, etc...)	0 (0%)	1 (20%)	2 (40%)	2 (40%)	0 (0%)
4	des associations de quartier (MJC, centre social...)	0 (0%)	1 (20%)	2 (40%)	2 (40%)	0 (0%)
5	des transports en communs	0 (0%)	0 (0%)	2 (40%)	3 (60%)	0 (0%)
6	des modes de garde d'enfant	0 (0%)	1 (20%)	3 (60%)	1 (20%)	0 (0%)
7	des services sociaux	0 (0%)	1 (20%)	2 (40%)	2 (40%)	0 (0%)
8	des services médicaux (mzdecin, infirmier, dentiste...)	0 (0%)	1 (20%)	2 (40%)	2 (40%)	0 (0%)
Répartition des réponses		0 (0% des réponses)	6 (15% des réponses)	19 (47.5% des réponses)	15 (37.5% des réponses)	0 (0% des réponses)

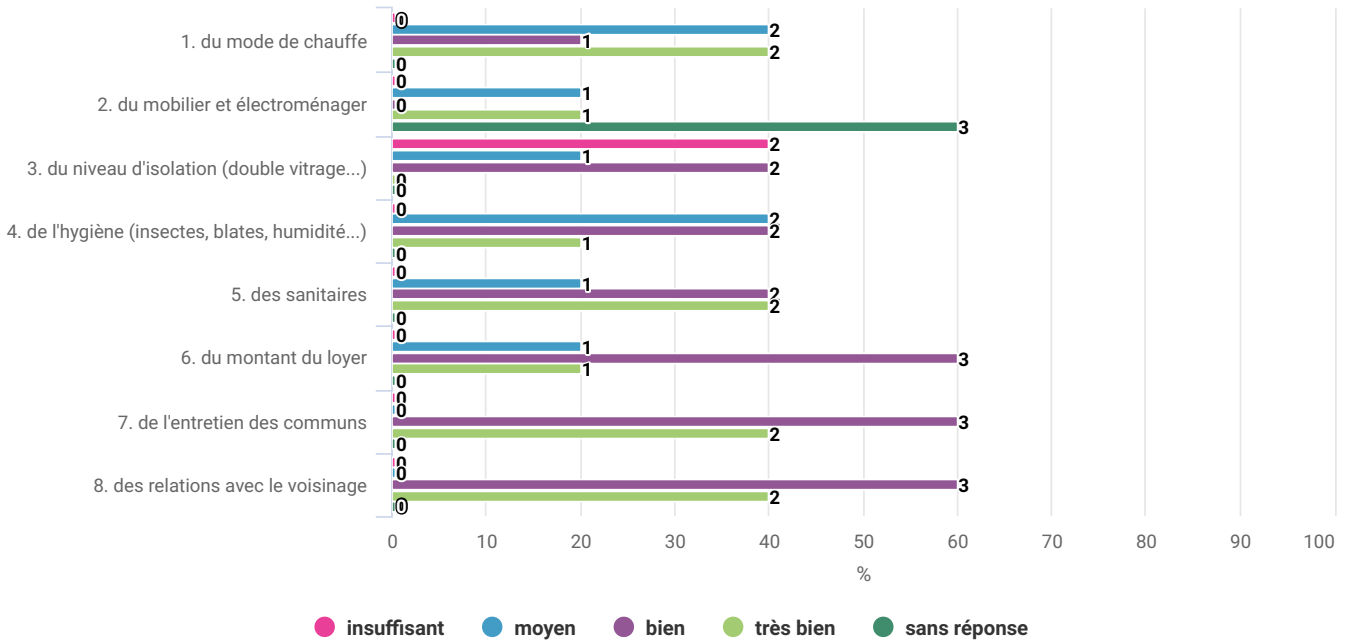
5. Comment jugez-vous le niveau global de confort et d'équipement du logement ?

5 réponses (16.67% des répondants)



6. Etes-vous satisfait :

5 réponses (16.67% des répondants)

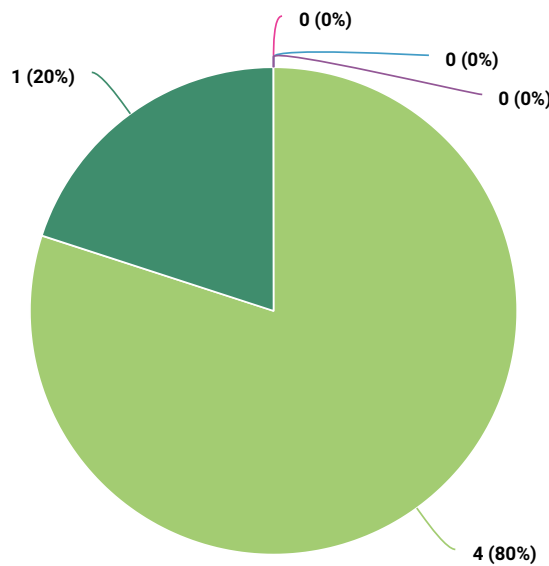


Résultats par sous-questions :

Numéro	Titre	insuffisant	moyen	bien	très bien	sans réponse
1	du mode de chauffe	0 (0%)	2 (40%)	1 (20%)	2 (40%)	0 (0%)
2	du mobilier et électroménager	0 (0%)	1 (20%)	0 (0%)	1 (20%)	3 (60%)
3	du niveau d'isolation (double vitrage...)	2 (40%)	1 (20%)	2 (40%)	0 (0%)	0 (0%)
4	de l'hygiène (insectes, blates, humidité...)	0 (0%)	2 (40%)	2 (40%)	1 (20%)	0 (0%)
5	des sanitaires	0 (0%)	1 (20%)	2 (40%)	2 (40%)	0 (0%)
6	du montant du loyer	0 (0%)	1 (20%)	3 (60%)	1 (20%)	0 (0%)
7	de l'entretien des communs	0 (0%)	0 (0%)	3 (60%)	2 (40%)	0 (0%)
8	des relations avec le voisinage	0 (0%)	0 (0%)	3 (60%)	2 (40%)	0 (0%)
Répartition des réponses		2 (5% des réponses)	8 (20% des réponses)	16 (40% des réponses)	11 (27.5% des réponses)	3 (7.5% des réponses)

7. Comment jugez-vous globalement l'intervention de l'ARS ?

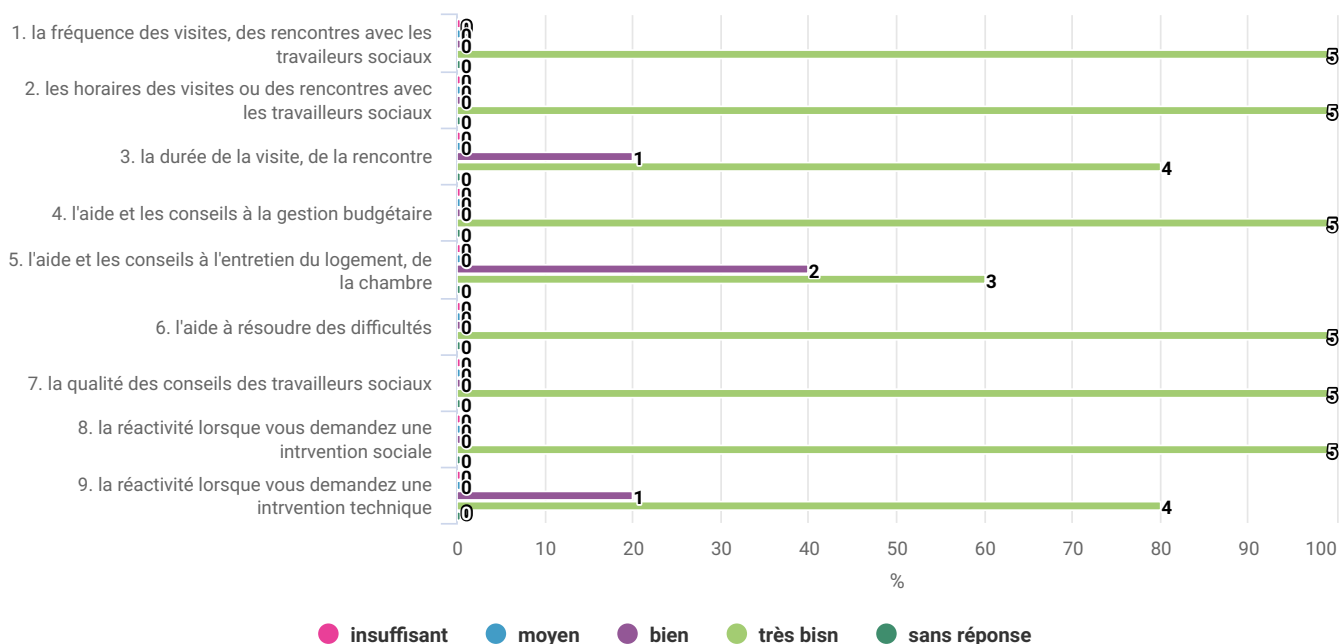
5 réponses (16.67% des répondants)



● insuffisant : 0 (0%) ● moyen : 0 (0%) ● bien : 0 (0%) ● très bien : 4 (80%) ● sans réponse : 1 (20%)

8. et notamment concernant

5 réponses (16.67% des répondants)

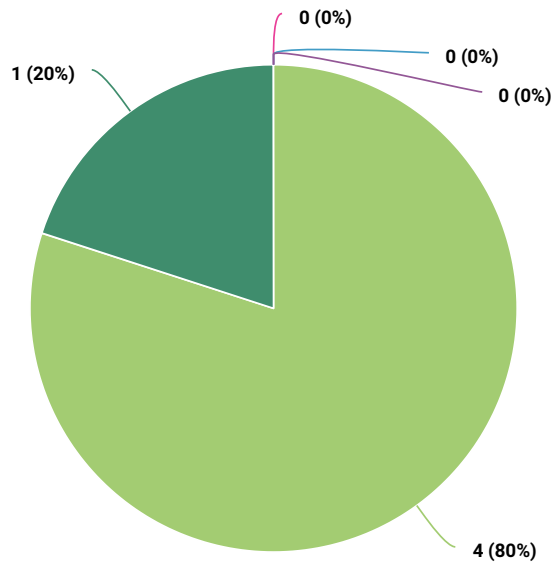


Résultats par sous-questions :

Numéro	Titre	insuffisant	moyen	bien	très bien	sans réponse
1	la fréquence des visites, des rencontres avec les travailleurs sociaux	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	5 (100%)	0 (0%)
2	les horaires des visites ou des rencontres avec les travailleurs sociaux	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	5 (100%)	0 (0%)
3	la durée de la visite, de la rencontre	0 (0%)	0 (0%)	1 (20%)	4 (80%)	0 (0%)
4	l'aide et les conseils à la gestion budgétaire	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	5 (100%)	0 (0%)
5	l'aide et les conseils à l'entretien du logement, de la chambre	0 (0%)	0 (0%)	2 (40%)	3 (60%)	0 (0%)
6	l'aide à résoudre des difficultés	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	5 (100%)	0 (0%)
7	la qualité des conseils des travailleurs sociaux	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	5 (100%)	0 (0%)
8	la réactivité lorsque vous demandez une intervention sociale	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	5 (100%)	0 (0%)
9	la réactivité lorsque vous demandez une intervention technique	0 (0%)	0 (0%)	1 (20%)	4 (80%)	0 (0%)
Répartition des réponses		0 (0% des réponses)	0 (0% des réponses)	4 (8.9% des réponses)	41 (91.1% des réponses)	0 (0% des réponses)

9. Diriez-vous que l'accompagnement de l'ARS vous a permis de faire évoluer votre situation ?

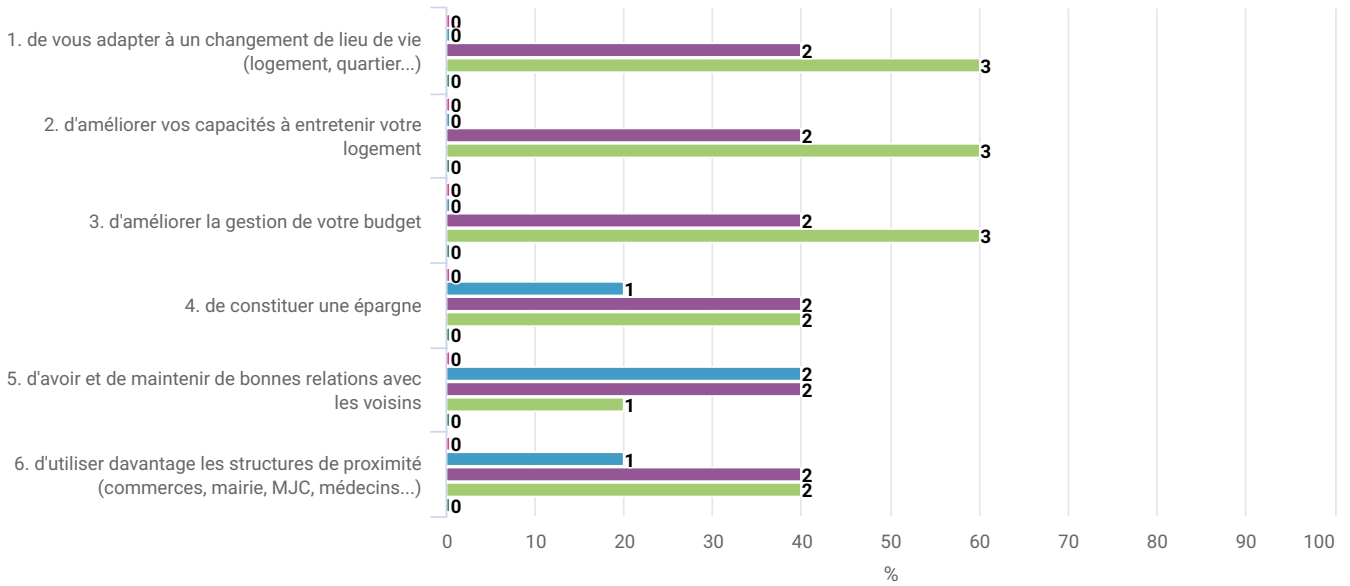
5 réponses (16.67% des répondants)



insuffisant : 0 (0%) moyen : 0 (0%) bien : 0 (0%) très bien : 4 (80%) sans réponse : 1 (20%)

10. et notamment :

5 réponses (16.67% des répondants)



insuffisant moyen bien très bien sans réponse

Résultats par sous-questions :

Numéro	Titre	insuffisant	moyen	bien	très bien	sans réponse
1	de vous adapter à un changement de lieu de vie (logement, quartier...)	0 (0%)	0 (0%)	2 (40%)	3 (60%)	0 (0%)
2	d'améliorer vos capacités à entretenir votre logement	0 (0%)	0 (0%)	2 (40%)	3 (60%)	0 (0%)
3	d'améliorer la gestion de votre budget	0 (0%)	0 (0%)	2 (40%)	3 (60%)	0 (0%)
4	de constituer une épargne	0 (0%)	1 (20%)	2 (40%)	2 (40%)	0 (0%)
5	d'avoir et de maintenir de bonnes relations avec les voisins	0 (0%)	2 (40%)	2 (40%)	1 (20%)	0 (0%)
6	d'utiliser davantage les structures de proximité (commerces, mairie, MJC, médecins...)	0 (0%)	1 (20%)	2 (40%)	2 (40%)	0 (0%)
Répartition des réponses		0 (0% des réponses)	4 (13.3% des réponses)	12 (40% des réponses)	14 (46.7% des réponses)	0 (0% des réponses)

